

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE extraordinaire

20 AVRIL 1902

L'assemblée extraordinaire de la Ligue des Droits de l'Homme, convoquée par le Comité central à l'occasion des élections législatives, a eu le caractère d'une belle et imposante manifestation.

Plus de deux mille personnes se pressaient dans la salle de la rue Cadet.

Sur l'estrade avaient pris place :

MM. L. Trarieux, sénateur, ancien ministre de la Justice, président de la Ligue des Droits de l'Homme; Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, vice-président; Mathias Morhardt, homme de lettres, secrétaire général; Georges Bourdon, homme de lettres, secrétaire général adjoint; L. Fontaine, industriel, trésorier général; Anatole Kopenhague, trésorier général adjoint; E. Brochot, ouvrier électricien; Henri Fontaine, industriel; D<sup>r</sup> Gley, professeur agrégé à la Faculté de Médecine; D<sup>r</sup> J. Héricourt, chef adjoint du laboratoire de physiologie de la Faculté de Mé-

decine de Paris; D<sup>r</sup> Georges Hervé, professeur à l'École d'Anthropologie; D<sup>r</sup> J.-P. Langlois, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris; Jean Psichari, directeur d'études à l'école des Hautes Etudes; D<sup>r</sup> Paul Reclus, membre de l'Académie de Médecine; Seignobos, maître de conférences à la Faculté des Lettres; Ernest Vaughan, directeur de l'*Aurore*; membres du Comité central.

Après des membres du Comité central avaient pris place les représentants d'un grand nombre de sections de Paris et des départements. Voici la liste des sections qui avaient envoyé des délégués.

La section du Palais-Royal (I<sup>er</sup> Arrt) était représentée par M. Gustave Cahen, avoué, président de la section ;

La section du quartier des Enfants-Rouges (III<sup>e</sup> Arrt), par M. Alphonse Lévy, secrétaire-trésorier de la section.

La section de St-Merri (IV<sup>e</sup> Arrt), par M. A. Fribourg, membre du Comité ;

La section de Notre-Dame (IV<sup>e</sup> Arrt), par M. Henri Simon, publiciste, président de la section ;

La section du Val-de-Grâce (V<sup>e</sup> Arrt), par M. Lionel Dauriac, professeur honoraire de l'université de Montpellier, président de la section ;

La section de la Monnaie (VI<sup>e</sup> Arrt), par M. le D<sup>r</sup> Marc Sée, membre de l'Académie de médecine, président de la section ;

La section de Notre-Dame-des-Champs (VI<sup>e</sup> Arrt), par M. Henri Barban, éditeur, président de la section ;

La section de l'Odéon (VI<sup>e</sup> Arrt), par M. le professeur J.-P. Langlois, président de la section ;

La section du Gros-Caillou (VII<sup>e</sup> Arrt), par M. le D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, président de la section ;

La section du quartier Saint-Georges (IX<sup>e</sup> Arrt), par M. Max Sacerdot, publiciste, directeur du *Courrier républicain* ;

La section du quartier Rochechouart (IX<sup>e</sup> Arrt), par M. Armand Brette, historien, président de la section ;

La section de la Porte-Saint-Denis (X<sup>e</sup> Arrt), par M. Ferdinand Cahen, manufacturier ;

La section de la Porte-Saint-Martin (X<sup>e</sup> Arrt), par M. Christmann, vice-président de la section ;

La section du quartier Saint-Vincent-de-Paul (X<sup>e</sup> Arrt), par M. Albert Collignon, avocat, président de la section ;

La section de la Folie-Méricourt (XI<sup>e</sup> Arrt), par M Marc Gerson, président de la section ;

La section de la Roquette-Sainte-Marguerite (XI<sup>e</sup> Arrt), par M. Etienne Creissel, président de la section ;

La section de Picpus-Bel-Air (XII<sup>e</sup> Arrt), par MM. Dreyfus, trésorier ; Cauquillet Gobereau ;

La section d'Auteuil (XIII<sup>e</sup> Arrt), par MM. Achille Caron, président, et René Isaac, secrétaire de la section ;

La section du Petit-Montrouge (XIV<sup>e</sup> Arrt), par M. Dezercy, instituteur ;

La section du XV<sup>e</sup> arrondissement, par M. J. Peset, président, et par M. A. Lévy, trésorier de la section ;

La section de la Porte-Dauphine (XVI<sup>e</sup> Arrt), par M. Alfred Meyer, publiciste, secrétaire de la section ;

La section de Chaillot (XVI<sup>e</sup> Arrt), par M. Armand Delille, secrétaire de la section ;

La section des Batignolles (XVII<sup>e</sup> Arrt), par M. Pépin, trésorier de la section ;

La section de la Villette, (XIX<sup>e</sup> Arrt) par M. Laguesse, président de la section ;

La section de Belleville-Père-Lachaise (XX<sup>e</sup> Arrt), par M. le D<sup>r</sup> A. Julien, président de la section ;

La section de Bry-sur-Marne, par M. Fernand Rouzet ;

La section de Charenton, par M. A. Westphal, président de la section ;

La section de Colombes, par MM. W. Bowers, trésorier de la section, Henri, Franc et par M<sup>me</sup> Bowers ;

La section de Créteil, par MM. Bataille, Dreyfus, Sassy et Albouse ;

La section de Meudon par MM. Guichard, président, et A. Cattaert, secrétaire de la section ;

La section de Pantin-Aubervilliers, par M. Humbert.

La section du Perreux, par M. Chotteau, président ;

La section de Saint-Denis, par M. Wauthier, président ;

La section d'Alençon, par M. André, directeur de *l'Avenir de l'Orne*, président de la section ;

La section d'Amiens, par MM. Rodrigues, professeur au lycée, et Becquerelle, professeur à l'école supérieure, membres de la section.

La section d'Aniche, par M. A. Bétréma, secrétaire de la section ;

La section de Barbezieux, par M. Gabriel Trarieux, secrétaire de la section ;

La section de Buis-les-Baronnies, par M. F. Blanc, président de la section ;

La section de Béziers, par M. Granaud, adjoint au maire de Béziers ;

La section de Carhaix, par M. François Quéré, sous-chef de section à la Compagnie de l'Ouest ;

La section de Compiègne, par M. L. Pointier, ancien magistrat, secrétaire de la section ;

La section du Sud des Deux-Sèvres, par M. le Dr Good, ancien président de la section ;

La section d'Epinal, par M. A. Benoit-Levy, secrétaire de la section ;

La section d'Ercuis, par M. A. Toussaint, président de la section ;

La section du Havre, par M. Paul Schwob ;

La section du Loiret, par M. Camille Bloch, architecte du département, membre du Comité ;

La section de Lunéville, par M. Schweisch, président de la section ;

La section de Lyon, par M. Jean Lépine, docteur en médecine, secrétaire-adjoint de la section, et par M. Schmidt, membre du Comité ;

La section de Marseille, par M. Henri Schloesing, président de la section ;

La section de Montpellier, par M. Alfred Westphal, président de la section de Charenton ;

La section de Nice, par M. L. Malaquin, vice-président de la section ;

La section de Rouen, par M. A. Lefort, professeur honoraire, président de la section ;

La section de Saint-Amand, par M. Henri Beghin, instituteur à Saint-Amand ;

La section de Saint-Girons, par M. Delpech, sénateur, président d'honneur de la section ;

La section de Saint-Julien, par M. Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue.

La section de Tarn, par M. Louis Havet, membre de l'Institut ;

La section de Thouars, par M. Veau, membre de la section ;

La section de Vesoul, par M. A. Rossat, président de la section ;

La section de Lausanne (Suisse), par M. R. Bergner président de la section ;

Baucoup d'autres sections avaient dû, précisément en raison de la lutte électorale, s'abstenir d'envoyer des délégués. Mais soit par lettres, soit par télégrammes, elles avaient tenu à s'associer à la manifestation organisée par le Comité central et assurer leurs collègues de leurs sentiments de sympathie et de solidarité.

S'étaient fait excuser MM. Ferdinand Buisson, Yves Guyot, Francis de Pressensé, A. Ratier, sénateur, membres du Comité central, et M. Médéric Dufour, président de la section de Lille.

A deux heures un quart M. Trarieux, président de la Ligue, a déclaré la séance ouverte :

## Discours de M. Trarieux

Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Mesdames, Messieurs, Mes chers Collègues,

Permettez-moi de vous exprimer d'abord l'impression très vive de reconnaissance, de joie intime, que me causaient tout à l'heure, et que causaient certainement aussi aux collègues qui m'accompagnaient, les acclamations qui nous ont accueillis. Ces acclamations je les repousserais et je n'en voudrais pas, si elles ne s'adressaient qu'à ma personne, mais je suppose, qu'elles s'adressent surtout à l'œuvre que nous avons accomplie, que nous cherchons à soutenir, à étendre de notre mieux, à laquelle chaque jour, nous faisons produire des fruits nouveaux et, à ce titre, je les accepte et je puis vous en exprimer toute ma gratitude.

Ces acclamations me rendront-elles un peu

l'énergie qui, en ce moment est, chez moi, un peu atteinte par un vieux reste de grippe, dont vous apercevez peut-être au son de ma voix les malices persistantes?... Je l'espère, de tels encouragements font plus que tous les remèdes.

Du reste, je n'ai pas l'intention de vous parler longuement. Notre ordre du jour est très chargé, mon devoir présidentiel est de réserver la plus large part des moments que nous pouvons avoir à passer encore ensemble, aux cinq ou six orateurs qui, vous l'avez vu par notre ordre du jour, sont inscrits pour parler après moi. Je désirerais qu'ils pussent développer librement les discours qu'ils ont annoncés dans toute l'ampleur que les sujets choisis par eux comportent. Prévoyant la difficulté où nous pourrions être de trouver place pour tous, j'ai cru que j'avais à faire un sacrifice, et je n'ai voulu m'assigner aucun sujet spécial qui pût m'obliger à un véritable discours.

Je me bornerai à vous présenter quelques réflexions personnelles, qui viendront s'ajouter au manifeste par lequel, il y a quelques semaines, le Comité central de la Ligue vous traçait la ligne de conduite à suivre pendant la période électorale que nous traversons. Je ne vous ferai pas longtemps languir en vous les exposant. Je ne les entourerai pas de guirlandes et de phrases, je les exprimerai sous la forme la plus simple et la plus catégorique, parce que ce sera celle qui me permettra le mieux de faire comprendre qu'elles sortent du fond de ma pensée, et que je juge nécessaire de les faire entendre, non pas seulement dans cette assemblée, mais, si elles peuvent trouver un écho, dans le pays.

Je porte encore très lourd sur mon cœur le souvenir des luttes qui ont accompagné la naissance de la Ligue, dans lesquelles elle s'est trempée à son origine, et pour lesquelles, nous n'avons jamais

refusé de le reconnaître, elle a été créée par nous. Ces souvenirs restent poignants : poignants d'abord par les deuils qu'ils nous rappellent, poignants par le sentiment de l'injustice dont sont encore victimes quelques-uns de ceux que notre désir eut été de porter, si nous l'avions pu, en triomphe, quand nous les défendions contre une opinion égarée, mais que, dans nos assemblées, au moins, nous avons toujours eu le bonheur de pouvoir acclamer ensemble. Toutes les fois que nous avons eu à prononcer leurs noms, c'est Scheurer-Kestner, c'est Zola... (*Applaudissements*), c'est Picquart (*Applaudissements*) la plus grande de nos victimes, celui qui, parmi tous, a fait à la cause qu'il soutenait les plus grands et les plus cruels sacrifices ! (*Vifs applaudissements.*) Dix mois passés en prison et sa carrière brisée. En toutes circonstances, ces noms ont soulevé des acclamations enthousiastes.

Oui, ces souvenirs restent poignants pour moi ; je le sens, ils sont si profondément incrustés dans mon âme, que la mort seule pourra les effacer de ma mémoire. Or, c'est dans ces souvenirs mêmes que, très clairement aujourd'hui je vois le point de départ, l'explication (personne n'a osé le dire encore et c'est un grand malheur pour ce pays), je vois, dis-je, le point de départ et l'explication de cette entreprise contre-révolutionnaire, de cette entreprise méchante et perverse, car elle a le cléricalisme et les jésuites pour inspirateurs, contre laquelle nous sommes obligés de nous défendre. Oui, par une logique singulière et en quelque sorte fatidique, il se fait que nous rencontrons tout à la tête du mouvement de désagrégation et de ruine...

M. Anatole France qui fait à ce moment son entrée dans la salle est longuement acclamé M. Anatole France serre la main de M. Trarieux et lui donne l'accolade aux applaudissements enthousiastes de toute l'Assemblée.

M. ANATOLE FRANCE. — Je regrette de retar-

der d'un instant les paroles généreuses de Trarieux ! (*Nouvelles acclamations.*)

M. TRARIEUX. — Eh bien, moi, je ne regrette rien ; c'est pour la première fois, mais le baiser a été tout à fait fraternel. C'est une chose rare et que quelques personnes, dans cette réunion, pourraient bien envier. (*Rires.*)

Je disais donc que nous avons précisément en face de nous aujourd'hui les principaux chefs de toute cette campagne abominable contre laquelle nous eûmes, pendant des années à lutter et où les cris sauvages de « A bas, à mort les juifs » nous faisaient prévoir de prochains attentats contre la liberté politique elle-même. Nous trouvons ces mêmes hommes, qui furent les complices volontaires par leur complaisance gouvernementale, des instigateurs du faux, de la forfaiture, des crimes de toutes sortes auxquels est due la plus navrante iniquité judiciaire qu'aura eu à enregistrer l'histoire ! (*Applaudissements.*)

Oui, ce sont les mêmes. Et nous perdons notre temps à discuter avec eux ! Toute la question qui s'agite dans ce pays est là : ce sont eux qui sont l'adversaire à combattre.

Ah ! on a voulu l'amnistie, on a voulu passer l'éponge sur tous ces souvenirs déshonorants ! On n'a pas vu quelle faute politique on allait commettre. On est obligé aujourd'hui de se défendre contre des hommes au collet desquels on aurait pu, on aurait dû, un jour au moins, à Rennes, porter la main. Ah ! l'amnistie, la voilà ; telle est son œuvre ; elle a laissé passer, elle a livré large carrière à ceux qui couvrent le pavillon des pires ennemis de la Liberté et de la République, et c'est à nous, à cette heure, à dénoncer le danger. Il est vrai que nous n'avons pas nous-mêmes peut-être rempli tout notre devoir. Trop longtemps, en gardant le silence, nous avons paru vouloir également passer



l'éponge, et nous aussi, étouffer de vieilles querelles que nous paraissions considérer comme éteintes. J'ai pensé qu'il fallait, au moins, élever la voix, avant l'heure du scrutin, avertir le pays, et lui apporter cette révélation dont il peut encore faire son profit que ceux qui semblent les plus acharnés contre la défense républicaine sont, précisément, ceux qui foulèrent aux pieds la justice en cherchant à opprimer une malheureuse victime, à tromper ses juges, à mentir au pays.

Ah ! quelle démonstration lumineuse ! Quel enseignement pour la nation ! Quel trait de lumière pour tout le monde si, enfin, le pays savait et pouvait comprendre !

UNE VOIX. — Ils ne l'ont pas voulu !

M. TRARIEUX. — Ah ! cela dépend ! Il y en a beaucoup qui ne l'ont pas voulu. Il y en a même qui ont dit : « Hé ! que m'importe, il s'agit d'un juif ! On peut tout se permettre avec lui ! » Mais il y en a beaucoup qui restèrent dans l'ignorance ; il en est d'autres qui purent savoir et qui restèrent indifférents, — ce ne sont pas les plus intéressants...

Mais enfin je dis : quel trait de lumière dans les esprits, à la veille du scrutin, si ces retours rétrospectifs sur une histoire qui ne date que de quelques années pouvaient porter en tous lieux la lumière... Je crois qu'ils décideraient d'une victoire générale contre le nationalisme dont d'ailleurs, quel que soit l'effet de mon avertissement, je ne doute aucunement, en ce moment ! (*Applaudissements.*)

Où, je crois que ce serait un lumineux enseignement, si, s'adressant à ces trois anciens membres du gouvernement, qui, aujourd'hui, sont devenus en quelque sorte les porte-paroles et les conducteurs de cette entreprise de désorganisation, derrière laquelle nous voyons nationalisme et cléricalisme coalisés, apporter leur or, répandre leurs

calomnies, organiser des régiments de femmes quêtesuses, véritable armée du Salut, se livrer, enfin, à toutes sortes d'intrigues souterraines.

Donc, je dis voilà où nous en sommes : je dis : quelle émotion parcourrait une assemblée de gens de cœur, dans laquelle ces anciens membres du gouvernement seraient venus s'expliquer, si l'on venait dire à l'un :

« Toi, tu as laissé produire en justice une pièce que tu savais fausse ; oui, que tu savais fausse, tu l'as reconnu toi-même, et tu ne peux pas le nier ; tu as plaidé les circonstances atténuantes, tu as dit que si tu la savais fausse tu tenais ce renseignement du témoignage d'un ambassadeur étranger et que, dans ta pensée d'homme d'état supérieur, tu avais cru que cet étranger était mû dans ses conversations avec toi par des sentiments d'hostilité contre ton pays !... Eh bien ! tu aurais mieux fait de garder pour toi cette explication, car elle aggrave ta cause ; elle n'est pas sincère, elle ne peut être prise au sérieux. Tu en aurais donc été capable toi-même ? Tu veux admettre qu'un vieil homme d'état en relations constantes avec toi-même et la France, aurait été assez infâme, assez perdu de conscience pour venir un jour te raconter des fables ridicules dans la pensée de compromettre ton pays !... »

Oui, si je lui disais cela, il n'aurait rien à répondre. Et je dis au moins à ceux qui m'écoutent : réfléchissez-y et voyez quel poids s'attache à cette accusation qui demeurera jusqu'à la fin des siècles, qui, jamais ne sera détruite par aucune explication plausible.

Si, maintenant, me retournant vers cet autre, je pouvais dire : « Toi, tu as fait pire encore : tu as pris le faux et l'as porté à la tribune. Tu l'as lu ; cela ne t'a pas suffi, et tu as eu ce superbe triomphe de voir ton discours affiché sur les murs. Mais

après ton discours, œuvre de légèreté, sinon complaisance coupable, tu as été convaincu d'avoir affiché ainsi un faux fabuleux, à moins que tu n'oses dire encore « un faux méritoire, un faux patriotique ! ». Car toi-même tu as accepté cette explication véritablement inouïe que celui qui avait commis cette infamie avait pu obéir à des sentiments de patriotisme et croire servir utilement son pays... » (*Applaudissements.*)

Et si, à ce troisième, je pouvais encore dire : « Toi, tu n'as pas été dans les prétoires de justice, mais tu as été comme une sorte d'exécuteur des hautes œuvres, tu as fait quelque chose de laid, de vilain, et qu'on ne te pardonnera pas de longtemps : tu as martyrisé contre la volonté, les prescriptions, la lettre formelle de la loi, en la mettant aux fers, la misérable victime de la plus triste et de la moins excusable des erreurs judiciaires. » (*Applaudissements.*)

Voilà donc, les principaux directeurs, à l'heure actuelle, de la pensée du parti contre lequel nous sommes engagés. Qu'est M. Lemaitre, qu'est M. Coppée, que sont tels ou tels autres auprès de ces ministres dont je parle, comme importance politique dans le pays, comme espoir de retour aux affaires et de revanche ? Ils ne pèsent pas bien lourd auprès de ceux dont je parle, — que l'on voudrait faire revenir à la Chambre, avec lesquels on voudrait nous faire concentrer ; auxquels on voudrait apporter des forces morales nouvelles, pour les retremper, les réhabiliter, et pour lesquels on voudrait que nous préparions un piédestal. Et pourquoi donc ? Pour qu'ils redeviennent ministres, qu'ils soient présidents de la Chambre, et, qui sait ? aspirent à la présidence de la République !... Ah ! Messieurs, quelle tristesse et quel déshonneur pour le Suffrage Universel ! (*Applaudissements.*)

Je dis donc qu'une concentration n'est plus possible de ce côté. Ces hommes ont pu, à certaines heures de leur vie publique, laisser se tromper sur leur compte des amis politiques qui ont dû plus tard ouvrir leurs yeux, et qui, à la période dont je parle ont pu être leurs amis, ils peuvent avoir droit à je ne sais quelle indulgence de la part de ceux qui les connurent et eurent pour eux une confiance. Mais quant à établir avec eux une nouvelle entente politique qui consacrerait l'idée de concentrer les forces dont nous disposons avec celles dont ils disposent eux-mêmes, — ah ! je proteste ; et je dis à M. Barthou : mais vous n'y pensez pas ! Nos ressources, à nous, c'est le grain pur, le grain dans lequel vous ne trouverez aucun brin d'ivraie ; aucun grain qui ne soit du pur froment ! Nous ne pouvons marcher d'accord qu'avec les républicains qui veulent, qui aiment la République, qui lui sont dévoués, qui lui appartiennent de chair et de sang. Quant aux républicains d'origine et d'alliance cléricales, nous les tenons pour des ennemis du libre arbitre et de la liberté. (*Applaudissements.*) Ils cherchent vainement à se parer d'un patriotisme de parade, en frayant avec le nationalisme. Le nationalisme est le parti du masque. Notre patriotisme vaut le leur, et, je le dis très clairement devant une assemblée où je rencontre beaucoup d'amis et dont les sentiments sont largement partagés par moi sur certains points délicats de la question du militarisme ; j'en hais les excès, mais je ne hais pas l'armée. Je repousse l'idée militariste, mais j'aime assez mon pays pour sentir encore palpiter quelque chose au fond de mon cœur, toutes les fois que, passant sur les boulevards, je vois défilier bravement et faisant figure de bons Français, tous nos jeunes soldats. (*Approbatons.*)

De quels éléments se compose, du reste, le nationalisme ? On y trouve tout un ramassis, — je ne

dirai pas de gens perdus, je ne répéterai pas la tirade de la tragédie, — tout un ramassis de gens peu sérieux, en quête de situations et de places. Quelques-uns ont appartenu à l'Université; il semblerait qu'on devrait trouver chez eux au moins des lueurs de libéralisme et des sentiments humanitaires: Il en est qui ont écrit qu'ils comprendraient les doctrines de violence contre des adversaires qu'on veut contraindre à s'incliner devant une autorité qu'ils contestent. C'est l'autorité brutale, qui s'impose et qui ne souffre pas la discussion. De tous ces hommes, il en est bien peu avec lesquels une concentration pourrait être souhaitable. Quant à moi, je ne vois de concentration possible qu'avec ces bons et loyaux républicains à l'âme pure, sincère, qui se donnent sans calcul parce qu'ils ont un idéal, et qui, ne fussent-ils pas des érudits, ont au moins, l'instinct inné et profondément développé de ce que doit être le progrès humanitaire. Voilà ceux avec lesquels nous nous concentrerons. Nous nous concentrerons avec tous ceux qui veulent le progrès moral, et qui montrent l'esprit d'émancipation et d'affranchissement intellectuel que les enseignements de la Déclaration des Droits de l'Homme leur ont fait aimer. (*Applaudissements.*)

J'ai dit que je ne parlerais pas longtemps, et je commence à craindre que je manquerais à ma parole si je m'étendais davantage. Je me borne à ces rapides réflexions. Je voudrais qu'elles portassent leurs fruits. Je désirerais que ceux-là mêmes qui nous gouvernent, ceux dans les mains desquels est la défense des intérêts vitaux de la France et de la République s'en pénètrent et finissent par comprendre que, en pareille matière, les jugements de l'histoire ne suffisent pas à tout. (*Vifs applaudissements.*)

Maintenant, c'est un régal que je vous réserve,

je donne la parole à notre ami, — je puis maintenant plus que jamais dire à mon ami Anatole France. (*Applaudissements et acclamations prolongées.*)

## Les Élections

DISCOURS DE M. ANATOLE FRANCE

*Membre de l'Académie française*

Président de la section de la Porte-Dauphine

Il y a un petit conte de nourrice qu'on retrouve chez tous les peuples. C'est celui du lutteur merveilleux. Dans une version lorraine, je crois, de ce conte, le lutteur, lorsqu'il est vaincu sous sa forme naturelle, se métamorphose en dragon ; puis, terrassé sous cette nouvelle forme, il se change en canard (*Rires*). Je me suis rappelé le lutteur merveilleux en lisant les programmes affichés sur les murs par les nationalistes (*Rires et applaudissements.*) Nous les avons vus, dans les rues et les boulevards, ces nationalistes, vomir des flammes par les yeux, la gueule et les narines. Dragons épouvantables, ils déployaient sur la ville entière leurs ailes et leurs griffes horribles. Pourtant ils furent vaincus, et voici qu'ils renaissent, pour une autre lutte, avec des plumes lisses, un air de familiarité, une voix domestique et paisible. (*Rires prolongés.*) Quelle merveilleuse transformation !..

Sous leur première figure, il vous en souvient, citoyens, c'étaient des Hippogriffes et des Tarasques ; c'étaient des géants, des ogres affamés de chair humaine. Ils ne parlaient que de « décerveler » les citoyens paisibles. Ils allaient par les rues assommant les républicains, sous le regard amical

et le sourire attendri de M. Méline (*Applaudissements.*) M. Méline souriait avec une grâce inimitable au nationalisme naissant. Il vous en souvient, citoyens ? Et, sous ce fécond sourire, le nationalisme grandit, haussa sa tête empanachée par-dessus les toits, comme M. et Mme Gayant dans la vieille ville de Douai. Les badauds, les marmitons, les petits garçons des jésuites lui faisaient cortège en poussant des cris aigus. (*Vifs applaudissements.*)

Aux obsèques du président Faure, ce fut un beau vacarme. Un cheval se mit de la bande, un cheval militaire (*Rires.*) Il y a, paraît-il, des chevaux nationalistes. En ces jours étranges, le nationalisme, plein de jeunesse, soulevait des troubles, causait des bagarres, organisait des émeutes, méditait des révolutions. Il s'apprêtait à tuer la République et comptait bien la porter en terre avec le défunt président.

Mais il rata le coup du catafalque. Il ouvrait alors des mâchoires larges comme l'Arc de Triomphe. Il avait un appétit de Gargantua et voulait avaler le Parlement tout entier. On craignait que du nouveau président il ne fit qu'une bouchée. « Ce pauvre M. Loubet, disait-on, n'a plus que la ressource de se loger dans la dent creuse de l'ogre. » (*Rires.*)

Comment, en si peu de temps, les nationalistes ont-ils pu changer si complètement de mœurs et de langage ? Ils ne sont plus reconnaissables ; ils ne veulent plus tuer personne ; ils ne parlent plus de décerveler les citoyens. On ne leur voit plus de matraques. Ils respectent les institutions parlementaires, ils respectent le Sénat, ils respectent les chapeaux (*Rires.*) Lisez leurs affiches. Vous serez bien surpris : il n'y est question ni de guerres, ni de massacres, ni de décervellement aucun. On ne parle là-dedans que de liberté, de tolérance,

d'économies et de réduction du service militaire. On se contente de souhaiter un changement de ministère. Et ce n'est pas là, sans doute, une profonde pensée (*Rires et applaudissements.*) On ne dit pas du tout dans ces placards qu'on renversera la République, on y dit même qu'on la réformera. Du plébiscite, pas de nouvelles. Bien mieux ! Tous les nationalistes sont devenus républicains. Il en est de radicaux pour les électeurs radicaux, de socialistes pour les électeurs socialistes, de libertaires pour les électeurs libertaires. (*Applaudissements répétés.*) En cherchant bien, on découvrirait des candidats qui se disent impérialistes nationalistes républicains et des candidats qui se disent monarchistes nationalistes républicains. (*Applaudissements et rires.*)

En entendant leur nouveau langage, en voyant leurs mines hypocrites, on est tenté de leur dire comme Sganarelle à son maître : « Messieurs, je vous aimais mieux comme vous étiez avant. » (*Rires et applaudissements.*) Et de fait, ils étaient moins déplaisants quand ils brandissaient leur vieille rapière rouillée, qu'ils ne sont aujourd'hui en soufflant dans la flûte de Guillot. (*Applaudissements et rires prolongés.*) Mais qu'ils se montrent rodomonts ou papelards, qu'ils crient : « Vive le roi ! » ou « Vive la République ! », ce sont les mêmes gens, et leur cœur n'est pas changé. (*Applaudissements.*)

Citoyens, c'est la procession de la Ligue qui passe. Vous avez vu, il y a trois ans, défiler les premières bannières. Moines portant une cuirasse sur le froc retroussé, sorbonagres jetant à la foule ahurie des libelles démagogiques, capitans, fierabras, avaleurs de charrettes ferrées et dépendeurs d'andouilles. (*Applaudissements et rires.*) Maintenant, ce sont les candidats qui défilent, doux, bénins, mielleux, onctueux et menus,



menus, menus pour se couler par la fente des boîtes électorales. (*Nouveaux rires.*)

C'est la procession de la Ligue qui passe ! C'est l'armée des moines ! Ces gens-là sont tous au service des moines. Quand ils vous disent qu'ils sont républicains c'est la République des moines qu'ils entendent vous donner ; quand ils réclament la liberté, c'est la liberté pour les moines d'échapper à la loi ; ce qu'ils appellent la liberté de l'enseignement, c'est la liberté pour les moines d'instruire les enfants dans la haine et le mépris de la société laïque, et, s'ils vantent la tolérance, c'est qu'ils prétendent obliger la République à tolérer les attentats des moines. (*Applaudissements enthousiastes et répétés.*)

Ils sont les candidats des moines de toute robe, noirs blancs, mi-blancs, noirs, noisette, amande, figue et raisins secs. Leur liberté à un nom. C'est la liberté Falloux. Ils sont les candidats de ces moines qui ont dévoré l'Italie, dévoré l'Espagne, et que la République française, plus longanime que la vieille monarchie, laissait pulluler sur elle. Ils sont les candidats des jésuites qui, avec une patiente adresse, en trente années, ont formé, dressé, instruit, armé une France Romaine, dans la France, contre la France. Ils sont les candidats de ces Assomptionnistes, de ces frocards féroces des *Croix* qu'on vit, il y a trois ans, allumer la guerre civile dans la nation qui les avait accueillis. (*Applaudissements.*)

Ils sont les candidats des moines qui, pour payer les frais des pieuses candidatures, mentent à leur manière antique, amplement, universellement, catholiquement. Ils sont les candidats de la grande Ligue de la Patrie Romaine. (*Applaudissements répétés et rires.*) Ils sont les candidats de ce cléricalisme violent et sournois qui, lorsqu'il s'est emparé d'un peuple, le gouverne dans

l'esprit du passé avec tous les instruments du passé, toutes les forces de réaction, forces de violence, forces de mensonge, forces d'ignorance et d'abêtissement.

Citoyens, prenons garde! Quand le cléricalisme a mis la main sur un peuple, il le tient ferme. Voyez la Belgique! Il l'a surprise un jour; il l'a gardée vingt ans. Et qui sait, hélas! ce qu'il faudra de sangants efforts pour lui faire lâcher prise? (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, vous voterez, contre les nationalistes, pour les candidats vraiment et intérieurement républicains; non pour ces tristes et pâles candidats qui flottent mollement entre le nationalisme et la République. Vous n'irez pas noyer vos suffrages dans les limbes d'un libéralisme qui respecte toutes les oppressions et toutes les iniquités. Vous les donnerez au candidat qui, radical, radical socialiste ou socialiste, réclame la liberté véritable, celle qui ne reconnaît pas de liberté contre elle. Vous les porterez hardiment jusqu'à ceux qui s'efforcent d'instituer la justice sociale dans sa plénitude et de préparer la paix universelle par l'union des travailleurs. On vous dira que ceux-là sont des utopistes. Mais les économistes dont ils s'autorisent se sont moins trompés que ceux des anciennes écoles, et surtout ils ont mieux corrigé leurs erreurs... Et s'ils étaient des utopistes, en vaudraient-ils moins? Sans les utopistes d'autrefois, les hommes vivraient encore misérables et nus dans les cavernes. (*Applaudissements.*) Ce sont des utopistes qui ont tracé les lignes de la première cité. Il faut plaindre le parti politique qui n'a pas ses utopistes. Des rêves généreux sortent les réalités bienfaisantes. L'utopie est le principe de tous progrès et l'esquisse d'un avenir meilleur. (*Applaudissements répétés.*)

Vous voterez pour les candidats de la raison et

de la science, de la paix et de la justice, des nobles espoirs et des hautes espérances. (*Applaudissements unanimes. Une longue ovation est faite à l'orateur.*)

Ce qui me reste à dire, citoyens, vous le direz avec moi. Nous acclamerons ensemble la candidature de Francis de Pressensé, à Lyon. (*Vifs applaudissements.*) Par sa connaissance de la politique universelle, par sa science profonde des questions économiques, par sa généreuse et large intelligence Francis de Pressensé rendra dans le parlement les plus grands services à son pays. Par son grand cœur et son indomptable énergie, il est l'honneur du parti de la justice sociale, du parti républicain tout entier. (*Applaudissements prolongés. Une nouvelle ovation est faite à l'orateur.*)

*Cris nombreux : L'affichage, l'affichage !*

M. TRARIEUX. — Notre première pensée, à tous ceux qui m'environnent comme à moi-même, a été qu'un pareil discours demandait, en effet, l'affichage. Mais j'entends faire cette observation, que ce discours paraît avoir des proportions trop étendues pour pouvoir comporter l'insertion par affiches. S'il n'était pas affiché il serait reproduit par nos soins en brochures. M. Vaughan me donne l'assurance que, en toute hypothèse, il paraîtra dans son journal qui compte parmi vous un grand nombre de lecteurs. La Ligue aura soin de l'insérer dans son *Bulletin*. Mais, s'il nous est possible, nous préférons bien encore l'affichage dans tout Paris.

La plus large publicité est due à un tel discours, à ce modèle d'esprit, à ce chef-d'œuvre de notre langue.

Cependant, je vous dois une confiance et j'ai le devoir d'être prudent. Nous ne sommes pas à

la Ligue, réduits à la mendicité, parce que nous sommes des administrateurs sages et que nous savons faire, de temps à autre, des économies ; mais vous ne voudriez pas que par des dépenses exagérées nous nous mettions au-dessous de nos affaires, S'il devait y avoir un désastre vous ne voudriez pas y être associés (*Rires et applaudissements*), ce ne serait pas bien à vous aussi de nous pousser à la dépense, et ensuite de fermer votre porte-monnaie. (*Approbation générale ; cris de : une collecte immédiate !*) Eh bien oui, une collecte est ce que je demande. Elle donnera ce qu'elle pourra, mais elle fournira, je l'espère, une partie importante de la dépense qui est à faire. Et, pendant que circuleront les quêteurs, c'est encore un autre régal que je vous annonce, puisque je vais donner la parole à mon cher ami M. Havet. Mais d'abord, M. Anatole France, au sujet de la décision que nous venons de prendre, tient à déclarer que, quant à lui, il n'a pas voté pour. (*Rires.*)

Et, ensuite je dois dire que je n'ai pas à protester contre la demande insistante qui nous est faite, mais je tiens à attendre le résultat de la quête que nous venons d'ordonner avant de nous engager davantage.

Ne vous y trompez pas, d'ailleurs, mes chers Collègues. Les membres de la Ligue ont bien le droit dans une certaine mesure de nous conseiller sur l'emploi de nos ressources, mais ils ont aussi le devoir de se demander pour combien ils participent à nos ressources. Je vous fais observer que la plupart des membres de la Ligue, surtout ceux qui sont inscrits dans les sections, ne nous couvrent pas d'or. Ils paient bien un minimum de deux francs, mais ces deux francs se partagent entre la section et nous. Or, supposez un ligueur qui nous écrive, comme cela se présente, vingt fois dans l'année : ce sera pour lui répondre

trois francs de timbres-poste qu'il nous aura imposé. En ce cas, assez fréquent, au lieu d'être une source de profits, il est, au contraire, une source de dépenses onéreuses. Je ne dis pas cela, certes, pour adresser un reproche à personne, mais je crois utile de vous faire connaître la véritable situation, afin que ceux qui nous incitent à une dépense importante, voient mieux leur devoir d'y participer.

Je donne la parole à M. Louis Havet.

## Le devoir de ne pas s'abstenir

DISCOURS DE M. LOUIS HAVET

*Membre de l'Institut*

Vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme

Mes chers collègues,

Je vous parlerai d'un sujet strictement délimité, le devoir de ne pas s'abstenir.

Il y a des cas d'abstention qui échappent à la critique d'autrui, ceux qui sont personnels et ne tirent pas à conséquence pour le voisin. Un négociant peut ne pas renoncer à un voyage d'affaires très utile. Un malade peut obéir au médecin, qui lui dit qu'aller voter serait une imprudence. En pareille matière, c'est à chacun d'agir en conscience. Ce sont questions de morale privée, où les tiers n'ont pas à intervenir.

Les abstentions dont je veux parler ont un autre caractère. Elles viennent non d'un motif privé et personnel, mais d'un mouvement de dégoût politique, ou de dépit politique, commun à tous ceux qui professent une même opinion. Ce mouvement, si beaucoup s'y laissaient aller, entraînerait l'abdication d'un parti et le recul d'une doctrine.

Il faut donc que, soi-même, on s'étudie à n'y pas céder. Et il faut que, les uns les autres, des républicains, comme nous le sommes tous, s'entraident à être vainqueurs de leurs faiblesses civiques.

Qu'est-ce en effet que la république ? c'est un régime où, autant que possible, les citoyens gouvernent eux-mêmes, cela en se rendant à leurs sections et non en restant chez eux. Et qu'est-ce que la monarchie, sinon un régime qui nous dispenserait de beaucoup de devoirs de civisme, un prince prenant toute la peine à notre place, et nous procurant, malgré nous, la jouissance d'un maximum d'abstention ? N'allons pas au-devant de cet idéal, qui n'a été que trop réel, et promettons-nous à nous-mêmes de ne jamais nous abstenir par notre volonté. L'abstention volontaire est une désertion. (*Applaudissements.*)

Elle est beaucoup plus commune qu'on ne pense ; c'est ce qu'on voit par la comparaison des statistiques. En 1877 et en 1881, il n'y avait pas en France dix millions d'électeurs inscrits. Or, en 1881, le chiffre des non votants a dépassé de *un million un quart* le chiffre de 1877. Ce n'est pas, évidemment, que les hôpitaux continssent alors un million un quart, de plus, de malades masculins et majeurs, tous hors d'état de sortir. (*Rires.*) C'est qu'il y a eu, en 1881, un accroissement de *un million un quart* dans les défaillances civiques.

Un tel accroissement est quelque chose d'énorme et de monstrueux. Sur seize électeurs, en 1877, treize votaient. Trois seulement s'abstenaient, soit pour cause légitime, soit pour cause illégitime. En 1881, deux des treize votants lâchaient pied, sans motif imaginable ou défendable quelconque, et seulement *onze* citoyens sur seize se trouvaient avoir fait ce qu'exige le civisme le plus élémentaire.

Cette proportion lamentable ne s'est pas repro-

duite depuis vingt ans, mais j'ai bien peur que le symptôme ne se soit effacé plus vite que le mal. Car le mal n'est pas de ne pas s'être dérangé tel jour ; c'est d'avoir, dans son for intérieur, conçu le dérangement pour cause civique comme une chose facultative. Les élections de 1881 supposent une expansion prodigieuse de l'apathie et de l'irréflexion, ces deux caractéristiques des nations soumises, pour leur malheur, à l'influence romaine. (*Applaudissements.*) Là où des *citoyens* peuvent oublier qu'ils le sont, — l'oublier fût-ce une fois, — toutes les forces mauvaises ont beau jeu. L'électeur dangereux pour son pays n'est pas seulement celui qui vote toujours mal, c'est aussi celui qui ne vote pas toujours. (*Applaudissements.*)

Celui-là est le complice né de quiconque pèche en eau trouble. C'est lui qui, par le décousu de sa pensée et de son action, éternise le régime des révolutions et des coups d'Etat. C'est lui qui, par son indifférence pour les principes, rend possible qu'un parti se crée pour se subordonner à un homme, et adopte audacieusement pour son nom celui d'un général factieux. C'est lui enfin qui, jugeant en impulsif ce qui se passe autour de lui, subit à plaisir les suggestions de la presse scélérate, et crie avec ardeur *A bas les juifs*, ou *A bas les francs-maçons*, sans se rappeler seulement qu'il y a dix ans il ne pensait jamais ni aux francs-maçons ni aux juifs. C'est lui qui, après avoir peut-être, aboyé contre le cléricisme dans sa jeunesse, se sert maintenant de la formule *La France aux Français* pour élire les candidats qu'on souhaite à Rome. (*Vifs applaudissements.*)

A beaucoup des électeurs sujets à s'abstenir, à ceux dont on a endormi la pensée, je n'ai aucun conseil à donner, car ils seraient incapables de m'entendre. Le nombre en décroîtra lentement, par les progrès de l'esprit laïque et civique, au fur et à

mesure que les influences d'un enseignement français se substitueront au poison politique de l'église étrangère. (*Applaudissements.*)

Il y a heureusement d'autres abstenants que ceux que je viens de décrire, et ceux-là valent qu'on leur parle. Ce sont des citoyens consciencieux et zélés, mais qui sont victimes d'une erreur de raisonnement.

« Je ne puis voter cette fois, disent-ils avec humeur, car je n'ai pas de candidat de mon opinion. — Mon candidat s'est désisté après le premier tour ; je ne voterai pas au ballottage et j'en suis bien fâché. »

Ceux-là se trompent, quoiqu'ils aient partiellement raison. Ils ont raison d'être mécontents, car notre loi électorale est vicieuse.

Moi, personnellement, je voterai dimanche pour un candidat à mon goût. C'est une chance, et je compte savourer cette occasion comme une joie rare. Jusqu'ici, j'ai presque toujours voté pour Charybde, quand j'avais surtout peur de Scylla, ou bien pour Scylla, quand j'avais surtout horreur de Charybde. Si M. Fernand Faure ne se présentait pas, si à propos, dans mon quartier, je me verrais dans la dure nécessité de donner ma voix à l'honorable M. Muzet, pour éviter pis encore. Ne serais-je pas fondé à me plaindre ? Combien d'autres se plaignent à bon droit. le système actuel les obligeant à chercher non pas quel représentant ils désirent, mais lequel, entre deux ou trois, ils subiront avec une résignation un peu plus grande !

Il serait bien simple, d'ailleurs, d'organiser un mode d'élection plus sensé. Avec la représentation proportionnelle, chacun de nous pourrait voter selon son cœur ; nous mettrions dans l'urne des bulletins de sympathie, et non des bulletins d'hostilité moindre. Nos élus seraient nommés pour eux-mêmes, au lieu d'être nommés contre des tiers.



Mais, tant que la représentation proportionnelle ne sera pas établie, des milliers d'électeurs, dans chaque circonscription, seront froissés au fond de leur conscience par les choix auxquels ils se verront réduits, et le dépit qu'ils en éprouveront sera parfaitement légitime.

Ils auront tort pourtant, si ce juste dépit, une fois exhalé en paroles, les conduit à s'abstenir en fait.

Leur abstention empêchera-t-elle soit le succès de Scylla, soit le succès de Charybde ? Non pas. Il se fera une majorité sans eux, et cette majorité, puisqu'ils s'abstiennent, dépendra exclusivement de leurs adversaires politiques, cela par leur faute. Il est en leur pouvoir, s'ils votent, de peser dans le sens le moins mauvais ; le triomphe du pire leur est donc imputable, s'ils ne votent pas.

Votons, mes chers collègues, tous et toujours. Disons-nous, une fois pour toutes, qu'entre deux candidats il y a toujours un motif de choisir, que l'intelligence humaine est faite pour apprécier des différences et découvrir des nuances, et qu'enfin la passivité et l'inaction ne conviennent qu'à des sujets ou à des troupeaux.

Comment choisir, quand vraiment le cas est difficile ? C'est à chacun de nous de trouver la méthode, suivant les circonstances et suivant les candidats. Pourtant je vous communiquerai, sur cette matière plus complexe et plus variable, mon opinion personnelle.

Je tiens qu'aujourd'hui il n'y a qu'un péril, le péril clérical. *Nationalisme, militarisme, antisémitisme*, prétendu *libéralisme*, prétendu *patriotisme*, prétendue *politique d'affaires*, ce sont là des termes trompeurs, tantôt naïfs, tantôt mensongers. Derrière tous ces mots, il y a une réalité unique, l'Eglise romaine. A mon avis nous devons toujours, sans aucune exception, écarter tout

candidat prêt à servir Rome. Aucune circonstance, chez un Français clairvoyant, ne peut légitimer un vote clérical. (*Applaudissements répétés.*)

Puisque je fais ici une profession de foi, je vous dirai que je ne suis pas collectiviste. Ma raison n'adhère à aucun socialisme. Je ne suis, pour cela, aveugle ni sur les tendances généreuses des socialistes, ni sur l'utilité de l'utopie, si merveilleusement mise en lumière par les paroles d'Anatole France. Les succès socialistes ne me font pas peur. J'ai applaudi Jaurès en France, et j'ai applaudi Vandervelde en Belgique. (*Vifs applaudissements.*)

Je voterais donc avec empressement pour un socialiste, non seulement contre un pur clérical, mais contre un de ces *progressistes* qui ont progressé à rebours. Est-il besoin d'ajouter que, si j'étais électeur à Remiremont, j'aurais un vrai bonheur à voter pour Lapicque, candidat non seulement de l'esprit républicain, mais de la sincérité et de la droiture? (*Cris : A bas Méline !*) Le péril n'est pas à gauche, ni à Remiremont ni ailleurs.

« Votons tous et toujours », disais-je tout à l'heure. J'ajoute cette recette pratique : Dans les cas douteux, votons à gauche (*Applaudissements prolongés et répétés.*)

M. TRARIEUX. — M. Ferdinand Buisson, qui devait prendre la parole, a été empêché de venir, et quant à M. Francis de Pressensé vous connaissez, messieurs, la raison qui le retient à Lyon. Nous aurons donc le regret de ne pouvoir les entendre, ni l'un ni l'autre. Je dois aussi excuser M. Médéric Dufour, président de la section de Lille, qui est retenu par la lutte électorale, et je donne la parole à M. Lefort, notre collègue de Rouen ; une partie de ce public le connaît déjà ; il nous a déjà plusieurs fois charmés par sa parole.

...Voilà la véritable union de toutes nos sections

sur tous les points de la France, qui se sont associées à notre œuvre et qui nous aident à répandre dans la masse du pays nos idées. Je la trouve remarquable. Elle atteste quel succès, messieurs, a la Déclaration des Droits de l'Homme, dont personne ne songeait à parler avant nous. Ce succès est même encore plus grand que la constitution de nos sectaires ne le fait apparaître.

Lisez la profession de foi d'Henri Brisson : c'est par là qu'il termine ; toute la politique républicaine aboutit pour lui à l'obéissance aux principes généreux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Si je cite ce fait, ce n'est pas parce que je pense que M. Brisson ignorât la Déclaration, mais il n'en est pas moins pour moi la preuve d'un grand triomphe. Je me rappelle, en effet, sans avoir le moins du monde la pensée de lui en faire un reproche, que lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, nous étions à l'époque où nous venions de fonder la Ligue, j'eus la pensée de solliciter l'autorisation de l'administration...

J'allai voir M. Brisson. Il me reçut très aimablement, mais avec une réserve prudente. Il me dit : « Mon cher ami, je comprends votre idée généreuse, mais enfin, c'est une question trop délicate, je ne peux pas vous autoriser. » J'eus à m'en prévaloir plus tard, lorsqu'il m'advint d'avoir le très grand honneur de défendre Duclaux, devant la police correctionnelle. Je disais : nous avons tout fait pour nous mettre en règle ; voyez ma lettre au Président du Conseil, voyez sa réponse : il n'a pas autorisé, il est vrai, mais il n'a pas poursuivi non plus ; il ne nous autorise pas, mais il nous respecte.

L'argument d'ailleurs ne nous empêcha pas d'être condamnés. (*Rires.*) Peut-être permit-il à la justice du Tribunal correctionnel de nous appliquer la loi de sursis de M. Bérenger. C'est dans ces termes que la condamnation doit figurer au ca-

sier judiciaire de mon éminent ami, M. Duclaux. (*Applaudissements.*)

Voilà, messieurs, une première conquête. Mais il en est dix autres ; l'autre jour, j'en ai surpris une bien plus extraordinaire : Il y a un jeune candidat qui s'appelle Charles Benoist ; M. Charles Benoist est un homme fort intelligent, mais il est le familier de M. Brunetière... (*Rires*) il est une des chevilles ouvrières, je crois, du secrétariat de la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Benoist s'empare, lui aussi, de la Déclaration des Droits de l'Homme, et je crois qu'il finira par dire : la maison est à moi, c'est à vous d'en sortir... (*Nouveaux rires.*) Ils y viendront tous, vous le verrez ; cela nous rendra plus tard la situation difficile... Il est vrai que le jour où cette discussion s'engagera, nous ne serons pas embarrassés pour nous défendre. Et puis, je crois bien que nous aurons longtemps une tâche utile à remplir. La Déclaration a enseigné cette grande leçon que c'est par oubli, par ignorance, ou par mépris de ses grands principes, des grandes vérités qu'elle enseigne, que se déchaînent au sein des sociétés des dissentiments et des désaccords, et qu'en rappelant continuellement à la pensée des gouvernants d'abord et des citoyens ensuite ces principes, on assure la paix publique et la bonne harmonie dans les relations sociales.

Or, il ne nous aura point suffi de dévoiler à la France, qui l'oubliait depuis si longtemps, ces vérités de notre catéchisme révolutionnaire. Il faudra incessamment le faire entrer dans les esprits. Ne pas laisser chômer cette tâche éducatrice, ce sera rendre à la société le plus grand des services, car ces enseignements viennent corriger les mauvaises mœurs et doivent ouvrir une voie nouvelle au progrès intellectuel. (*Applaudissements.*)

Je lisais dans Michelet, il y a quelque temps à

ce propos : « Le malheur est que souvent on se lasse de son œuvre. » Depuis quatre ans, nous ne nous sommes pas lassés, et je fais tout mon possible pour que le Gouvernement nous vienne en aide. Nous avons déjà obtenu l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans la plupart des écoles, dans un grand nombre de départements ; vous savez que nous le poursuivons encore. J'imagine qu'un grand nombre d'entre vous n'ignorent pas la démarche que je faisais il y a quelques mois auprès du Ministre de l'Instruction publique, au sujet de nos lycées et collèges et quel événement singulier a provoqué cette démarche. Vous vous rappelez cet incident du collège de Janson de Sailly : un jeune homme, le fils du président du Conseil d'Etat, le jeune Coulon a la générosité un jour de se porter à la défense d'un petit camarade israélite, qui était lâchement brimé, assommé par de petits fanatiques... La fureur de ces derniers se retourne alors sur lui et il est gravement maltraité. Cela se passait dans une école de l'Université !

Quand j'ai reçu cette nouvelle, j'en ai ressenti une vraie douleur. Je me suis dit : nous parlons de l'école des Postes, nous voulons laïciser l'enseignement, chasser les moines ; mais pourquoi ces mesures, si nous avons des écoles des Postes dans nos propres lycées et si le fanatisme envahit l'esprit de notre jeunesse laïque ! (*Vifs applaudissements.*)

J'ai dit : ne vous semble-t-il pas, monsieur le Ministre, que c'est là qu'il importe de porter notre enseignement ? Chez les enfants du peuple, les jeunes gens pauvres, cela est presque inutile : c'est instinctivement dans leur cœur ! (*Nouveaux applaudissements.*) L'égalité, l'enfant du peuple l'aime, parce qu'elle est son intérêt même ; il la comprend parce qu'il souffre de l'inégalité. Cet

enseignement-là sans doute est nécessaire pour corriger les erreurs qui pourraient se produire dans ces jeunes esprits, pour rectifier les fausses appréciations qui pourraient y pénétrer. Mais il est plus nécessaire de beaucoup dans les grands établissements où la jeunesse aristocratique la jeunesse riche de nos villes, la jeunesse élégante vient recevoir l'instruction universitaire. Cette jeunesse qu'on prétend libérale, apporte dans nos lycées, ne l'oublions pas, les préjugés ataviques ; elle apporte le souvenir des conversations de la table de famille, elle apporte le commencement, le germe de ce sentiment de nationalisme qui fausse son esprit ; ces jeunes gens ont entendu parler du juif comme d'une bête impure et quand ils en trouveront un sur leur passage, ils courront sus, comme on pourchasse un animal malfaisant : ils sont souvent rendus barbares et durs par l'éducation première qu'ils reçoivent.

Eh bien, qu'avons-nous à faire, pour modifier cet état de choses dans nos établissements d'Université ? Nous devons nous appliquer à rectifier paternellement, avec dévouement et avec bienveillance ces premières impressions fausses que certains jeunes gens ont reçues ; nous devons leur apprendre à aimer tous leurs semblables, nous devons leur donner le sentiment de la vraie fraternité, et je ne crois pas que ce soit bien difficile, si la parole du maître tout au moins est à la hauteur de sa tâche, sait s'insinuer et se faire comprendre, sait pénétrer dans ces jeunes âmes, en général si avides de recevoir la lumière et de comprendre la vérité ! (*Applaudissements.*)

Ce qu'il faut, c'est que cet enseignement se répande, se généralise, pénètre partout, jusque dans le secrétariat de nos commissariats de police, — et ce n'est pas peut-être là qu'il serait le moins utile. (*Rires.*)

Je voudrais qu'on l'affichât même dans le cabinet de certains experts-chimistes, qui nous obligent à tant d'efforts pour obtenir la grâce ou la réhabilitation des malheureux qui sont restés vingt-quatre et vingt-cinq années au bagne, plus tard reconnus innocents du crime fantaisiste pour lequel ils ont été condamnés comme le pharmacien Danval, dont on accordait hier la grâce. (*Applaudissements.*)

Ces enseignements-là, il faut les multiplier partout, ne pas se lasser, et c'est à ce sujet que j'ai rappelé une page de Michelet qui a attiré dans ces derniers temps mon attention.

D'après Michelet le grand malheur de la Déclaration des Droits, c'est qu'à peine eût-elle été proclamée par l'Assemblée Constituante, plus tard rééditée par la Convention, elle fut oubliée par ses auteurs : on n'en parle plus. Il y avait eu en 1789 un mouvement admirable d'humanité, auquel s'étaient mêlés non pas seulement ceux qui attendaient de la Révolution des réformes dont ils pouvaient avoir à profiter, mais aussi toute cette noblesse avancée et généreuse, nourrie de la lecture de Voltaire, de Montesquieu et des grands écrivains émancipateurs de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, et qui un jour, le 4 août, est venue sur les autels de la patrie sacrifier noblement ses titres.

Mais la Révolution fut troublée par des agitations qui ne lui ont pas permis de poursuivre son œuvre. Puis, l'Empire est venu, puis, la Restauration, qui n'y pouvaient guère songer ; puis, la Révolution de 1830, plus bienveillante, il est vrai, mais d'origine différente ; puis enfin, la Révolution de 1848, qui essaya bien, elle, de reprendre la tradition de 1789, car 1848 fut extrêmement généreux, mais qui fut de trop courte durée. Quant au deuxième Empire, il songeait plus à l'autorité qu'à la liberté.

Qui donc a eu le grand honneur, la grande pensée de sauver d'un naufrage définitif la Déclaration des Droits ? C'est vous, messieurs, ce sont tous les citoyens de bonne volonté, de cœur qui, se rendant à notre appel, se sont groupés autour de nous, et c'est à ceux-là de rester persévérants aujourd'hui dans leur œuvre. Je leur demande de nous continuer leur assistance et de bien comprendre que le meilleur moyen de nous assister, ne serait pas de nous montrer parfois un esprit de scepticisme. Il m'est arrivé d'avoir à m'inquiéter, en quelques circonstances, d'un certain esprit critique. Qu'on n'oublie jamais que ceux qui dirigent la Ligue ont une bien lourde charge à remplir et qu'ils ont droit à l'indulgence quand par hasard leurs actes ont besoin d'être compris. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole à M. Lefort.

## Le Recul

DISCOURS DE M. ACHILLE LEFORT

Président de la section de Rouen

Mesdames, messieurs,

Il y a bien près de deux mille ans — je remonte loin ! — que la pauvre humanité a été soumise à cette doctrine qu'elle ne valait presque rien, disons mieux : rien du tout. Cependant, le créateur avait fait les choses de son mieux : il avait choisi, je le suppose, l'argile la plus fine, pour constituer l'homme. Mais, on ne réussit pas toujours dans la vie, même quand on est créateur, et il arriva par l'histoire assez singulière d'une femme trop curieuse, d'un mari trop débonnaire, d'un serpent



trop malin, que tout ce qui avait été fait, que toute cette création ne valait rien du tout ! (*Rires.*)

Non seulement l'homme était absolument perversi, absolument gâté, absolument avarié (*Nouveaux rires*), mais il donnait naissance, par la loi d'atavisme, à des êtres non moins corrompus, non moins perversis, non moins avariés que lui. Et puis, chose extraordinaire, la nature entière du même coup avait été affectée ; les bêtes qui rampent sur terre, celles qui nagent dans l'eau, celles qui volent dans l'air, etc., avaient toutes subi la chute fatale ; l'agneau lui-même, le tendre agneau n'avait pas été épargné ; et cependant, je n'ai lu nulle part qu'une brebis trop curieuse, qu'une herbis coupable ait jamais mangé du sainfoin, ou du trèfle défendus. C'était une singulière application de la justice, et je crains que cette interprétation de la justice ait gâté bien des choses.

Quoi qu'il en soit, que vouliez-vous que fit l'homme ? Se délier de lui-même ? Avait-il un bon sentiment, une affection ? Oh ! la griffe du malin était là ; se mortifier dans son corps, dans son cœur, dans son intelligence, tel était son devoir, jusqu'à ce qu'enfin il pût sortir de cette vallée maudite.

Aussi, quels furent les résultats de cette magnifique doctrine qui avait pris naissance ? Alors que le monde, remarquez-le bien, était, avec les Antonin, les Marc-Aurèle, à une époque de civilisation très avancée, le résultat fut que tout alla de mal en pis, et l'histoire humaine à cette époque peut se résumer par ces trois mots : ils naquirent, ils vécurerent, ils souffrirent. Telle a été du moins l'impression qu'en a tirée le grand vizir d'un roi perse, que les historiens avaient négligé méchamment, mais dont le nom a été remis de nos jours en lumière, je ne vous dirai pas par qui, je vous dirai seule-

ment qu'il s'agit d'un homme savant et véridique que vous avez entendu aujourd'hui et que vous avez fort applaudi.

Pourtant, à force de souffrir, l'humanité se fatigua, et par suite sans doute de sa perversité naturelle, par suite aussi de l'influence du malin qui est toujours là, elle commença à être moins sûre des croyances traditionnelles qu'on lui avait données, tout cela lui parut bien extraordinaire. Nos aïeux étaient de braves gens, des hommes crédules et dès le commencement cependant, il y avait eu une protestation : mais alors, il s'était trouvé un grand docteur, un père de l'Eglise qui avait dit : « Plus c'est absurde, plus c'est croyable ; je le crois, parce que c'est absurde ! » (*Rires.*) Et nos aïeux s'étaient soumis.

Et enfin, encore une fois, fatigués de souffrir, ils se reprirent un peu. Puis alors, vint un autre philosophe, un peu fou, mais des mieux disant, un peu exagéré : il s'appelle Jean-Jacques Rousseau, et tous vous le connaissez.

Eh bien, à la théorie de la nature perverse, gâtée, corrompue, de l'homme perversi, Rousseau opposa une théorie toute contraire : la théorie de la bonne nature, de l'homme bon naturellement. Il se dit : eh bien, oui, il y a bien, comme cela, les luttes d'intérêts, les luttes d'égoïsme qui dominent l'homme, il y a bien aussi les luttes d'opinions : nous ressentons bien un peu le besoin d'assommer celui qui ne pense pas comme nous, ou d'étrangler celui dont les intérêts contrarient les nôtres ; mais cela ne fait rien : l'homme n'en est pas moins bon, c'est la société qui l'a gâté : qu'il se laisse aller à sa nature et ses bons sentiments reviendront naturellement, et alors, ce sera un bonheur général, l'accolade universelle... Oui... Il y a bien quelque chose qui me chiffonne là-dedans : c'est ceci : comment se fait-il que l'homme, s'il est bon naturellement,

puisse, en se réunissant à d'autres hommes, qui sont bons comme lui, arriver à faire le mal... J'en ai cherché la raison dans Rousseau, j'espérais qu'il en donnerait l'explication : par mégarde, il l'a oubliée... (*Rires.*)

Puis, d'autres philosophes sont venus, des esprits assez justes, qui ont dit : « Ce paradis a-t-il bien existé ? »

Et puis, partant toujours de cette perversité dont je vous parlais tout à l'heure, les mêmes se sont dit : « Non, le Paradis n'est pas en arrière : il est en avant ; marchons et il est fatalement au bout... »

Je suis malheureusement vieux, je le regrette beaucoup... (*Rires.*) J'ai passablement observé, je ne dis pas que j'ai bien observé, mais enfin, sans être doué d'une dose de perspicacité extraordinaire, le scepticisme est venu, et je vous avouerai que, pour ma part, je ne crois ni à la nature perverse, oh ! du tout, ni à la nature parfaitement bonne, toujours bonne, et je ne crois pas au progrès nécessaire, et je crois qu'il est bon, qu'il est utile que vous n'y croyiez pas non plus ; il y a la force des choses ; je vous en prie, mes amis, à cette force des choses, ajoutez votre force particulière. (*Applaudissements.*)

Oui, nous marchons, mais nous ne marchons pas toujours en avant ; il nous arrive de reculer, et j'y faisais allusion tout à l'heure : prenez le monde il y a quinze cents ans et comparez-le au monde de 1.000 ans avant, il y a là un recul et un recul qui a duré longtemps. Il est évident qu'une partie du recul s'est effacée. Croyez donc au progrès, mais à une condition, c'est que nous y contribuerons et que nous y contribuerons énergiquement ! (*Vifs applaudissements.*)

Croyons donc à la conciliation, mais n'imitons pas l'histoire de Maître Jacques : ne concilions pas les inconciliables... Oh ! il y a le baiser Lamou-

rette, c'est connu, cela, dans l'histoire : un beau jour, tout le monde faisait le sacrifice de ses intérêts, tout le monde faisait le sacrifice de ses préjugés, de ses haines, de ses sympathies, de ses antipathies ; oui, mais ce beau jour n'a pas eu de lendemain, ou plutôt, il a eu un triste lendemain. Que ce nous soit un enseignement.

Je vous ai parlé de recul : je vous en signalais un premier, lors du Paradis : celui-là, je vous en fais grâce ; le second, celui de la civilisation ancienne disparaissant pendant tout le Moyen âge ; mais j'en ai constaté un autre... Je vous dirai que j'ai la manie des vieux livres, des documents, des manuscrits et que dans la vieille bibliothèque de Rouen, dans les archives, j'aime à chercher. Mais, mes recherches se concentrent sur une époque que je préfère à toutes, c'est le xviii<sup>e</sup> siècle, et j'aime à connaître ce qu'étaient les gens de cette époque, à les comparer avec ceux d'aujourd'hui ; je pénètre dans leurs maisons, je suis indiscret, j'ouvre les tiroirs, je regarde ce qu'il y a dans les huches, je fouille dans les armoires ; puis, je fouille aussi dans les cerveaux, dans les cœurs, dans les esprits ; enfin, je les connais, — il me le semble du moins.

Eh bien, quand je compare ces gens du xviii<sup>e</sup> siècle, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle surtout, avec mes compatriotes d'aujourd'hui, ma croyance au progrès est bien faible, et je passe en revue la noblesse, le clergé, la bourgeoisie et le peuple.

La noblesse d'alors : mais elle s'était éprise d'idées très généreuses ; beaucoup étaient partis jusqu'en Amérique pour combattre, à la veille de 1789 ; la réunion des États généraux, la question des privilèges, s'était imposée dans tous les cahiers de doléances.

Eh bien, les 107 représentants de la noblesse, qui devinrent bientôt les 111, firent le sacrifice de

leurs privilèges, non pas honorifiques, mais de leurs privilèges d'argent, ce qui était beaucoup plus beau, et contre eux il y avait les 146 ; c'était la majorité, mais enfin, remarquez donc quelle belle majorité !

Et aujourd'hui, la même noblesse, dans le même pays, que fait-elle ? Renfermée dans ses châteaux, elle chasse le cerf, le loup, le sanglier, en ayant bien soin de ne pas les exterminer complètement : il faut se réserver une poire pour la soif. Quand elle se mêle de politique, elle est toujours du même côté : elle cherche à rassembler ces pauvres planches pourries qui ont disparu, cette pauvre planche du trône, pour rassistoler je ne sais quoi ; quand ce n'est pas le trône, c'est l'autel ; l'autel qui chancelle, qu'elle veut raffermir ; elle ne s'attache absolument qu'à une chose — c'est une malédiction qui pèse sur elle, — elle s'attache à ce qui est mort, ou à ce qui doit mourir dans un bref délai. (*Vifs applaudissements.*)

Remarquez qu'au commencement de la Révolution, nous avons eu à Rouen des hommes qui étaient les maires de la ville de Rouen dans des circonstances très difficiles. Ils embrassaient les idées nouvelles.

Maintenant, prenons le clergé. Le haut clergé, mon Dieu, il n'y a pas grand changement ; les jésuites avaient beaucoup travaillé, avaient une très grande influence, et les défenseurs de ce qu'on appelait l'église gallicane étaient à peu près réduits au silence. Cependant, il n'était pas fermé à tout esprit de réforme ; nous le voyons à plusieurs reprises supprimer beaucoup de couvents, parce que les couvents sont inutiles et, quand arriva la constitution civile du clergé, nous voyons ces évêques, ces archevêques, en prendre en réalité leur parti. Ils les défendent pour la forme. Mais eux-mêmes écrivent aux prieurs qu'ils chercheront tous

les renseignements possibles, qu'ils sont prêts à donner toutes les permissions possibles à ceux d'entre les membres qui veulent se retirer...

Par exemple, là où le recul est évident, c'est dans ce qu'on appelait le bas clergé... Ah ! celui-là, de quel bel esprit il était animé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ! Il faut revoir, au moment des élections, sa lutte ardente pour qu'on ne nomme pas les évêques, pour qu'on ne nomme pas les grands vicaires, pour qu'on les nomme, eux, parce qu'ils sont le Tiers état du clergé ! Et puis, eux n'ont point abandonné ces libertés gallicanes qui avaient leur valeur, eux se plaignent de ce que les évêques les ont réduits à un rôle absolument subalterne, de ce qu'ils ne font plus partie du conseil de l'évêque, comme ils devaient le faire primitivement. C'était là un tour de la Cour de Rome. La Cour de Rome, pour gagner les évêques en France, leur sacrifia le clergé inférieur ; puis, quand elle eut sacrifié le clergé inférieur, que le prêtre ne fut plus rien devant l'évêque, l'évêque s'aperçut qu'il était bien peu de chose devant l'évêque de Rome : le tour était joué. Cela suffisait. La constitution civile du clergé, ne l'oublions pas, cela fut une constitution janséniste, ce fut un retour vers l'église primitive.

Maintenant, parlons de l'intolérance : elle est aussi grande aujourd'hui qu'alors. Evidemment, il ne la met pas en pratique, et cela se comprend... Il m'est arrivé de me trouver au fond d'une campagne avec un jeune prêtre sorti du séminaire ; il avait peut-être vingt-cinq ans. Il cherchait une discussion religieuse que je voulais éviter. A la fin, je lui dis : « Vous pourriez être tolérant ! » Il me répondit froidement : « Monsieur, vous appartenez à l'Eglise, puisque vous avez été baptisé ; l'Eglise a un droit sur vous... ». (*Exclamations et rires.*) C'est absolument la doctrine du Concile de Trente. Ah ! vous croyez que d'après le Concordat,

on enseigne les quatre articles dans vos séminaires ! dissuadez-vous en. Non seulement le catholicisme — et c'est ce qu'on peut lui reprocher — ne se purifie pas, ne se corrige pas, mais il devient de plus en plus mauvais. (*Applaudissements.*)

La foi s'en va, et un esprit très distingué Challemel-Lacour, disait : « Depuis que les astronomes ont percé, ont fait une crevasse à la voûte du ciel et qu'au lieu de trouver au delà de cette voûte les âmes des bienheureux, les anges jouant de la musique et célébrant les louanges du Seigneur, lorsqu'on a vu qu'on ne voyait rien... (*Rires*) ou plutôt qu'on ne voyait que le vide illimité, la foi reçut une atteinte dont elle ne se releva guère. » Autrefois, quand la foi était partie, on avait au moins le bras séculier : celui qui doutait, celui qui protestait était obligé de se soumettre. Aujourd'hui, l'Etat manque à tous ses devoirs : il laisse à chacun de nous jusqu'ici la liberté de conscience.

Eh bien, que fit le catholicisme, qui désormais, ne pouvant s'appuyer sur la vérité, sur la foi véritable, s'est appuyé sur toutes les branches de l'égoïsme possibles : le catholicisme retourna au fétichisme, à la magie, il tourna le dos au Bon Dieu... On raconte qu'au temps des Croisades, les Templiers, gens pratiques, vendaient de petites fioles remplies du lait de la Vierge, et quand on avait ces fioles, on était naturellement à l'abri de tout danger de la peste et autres choses... (*Rires.*) Vous riez, mais aujourd'hui, mon Dieu, les femmes peut-être de quelques-uns de ceux qui rient, prennent de l'eau de Lourdes. (*Applaudissements.*)

Cela valait-il la peine de changer ? Et ce qu'il y a de mieux dans ce XVIII<sup>e</sup> siècle, au sujet des Croisades, que j'ai étudiées — car on m'appelait là-bas le théologien municipal — c'est que je vois les ecclésiastiques se prononcer contre cette doctrine qui faisait croire qu'en adorant la Vierge à tel endroit,

on avait des chances de succès plus grandes qu'en l'adorant à tel autre endroit... (*Rires*), ils n'admettaient pas cette sorte de multiplicité de la Vierge, ils la condamnaient, ainsi que le Sacré-Cœur. Et voyez aujourd'hui quelle est la croyance devenue générale !

Puis, vous le savez, Dieu abandonne de jour en jour le gouvernement des affaires ; son fils s'en occupe peut-être encore, saint Joseph n'est presque plus connu ; il y a la Vierge... Il y a un grand saint : saint Antoine de Padoue, avec sa boîte aux lettres... (*Rires.*) A la bonne heure, il rend service. Autrefois, il y avait un proverbe qui disait : il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. Aujourd'hui, on dit : il vaut mieux s'adresser aux saints qu'au Bon Dieu...

Oui, tout cela peut paraître un peu amusant, mais cependant, créons un peu cette question. Je songe à cet égard que dans des pays protestants, par exemple, dans chaque village, dans chaque hameau, vous avez un homme qui peut avoir ses défauts, qui enseigne une doctrine que je ne partage pas, mais enfin, vous avez un homme qui parle au peuple, qui parle aux femmes, aux enfants, et de quoi leur parle-t-il ? Il leur parle de la justice, de la dignité, de la charité véritables, de se respecter eux-mêmes et de respecter les autres. Quant à nous, entrez dans nos églises. Neuf fois sur dix, si vous assistez à un sermon — j'y vais très souvent — on parle de l'Immaculée-Conception, du mystère de la Sainte-Trinité, de la nécessité de nous rattacher au Saint-Père et de son infaillibilité, et de temps en temps, rarement, une fois sur dix, c'est peut-être beaucoup, on parle alors de ces leçons morales.

Quel est le résultat de cette attitude, je vous prie, au point de vue de la mentalité française ? Ces gens qui n'ont jamais reçu une bonne parole, que



deviennent-ils ? Ils songent à leurs intérêts, c'est tout naturel ; ils voient que tout le monde fait la même chose autour d'eux et que la religion qu'on leur enseigne, somme toute, n'est qu'une religion de l'intérêt bien entendu. Après, vous vous étonnerez que nous nous trouvions inférieurs par certains points aux nations qui nous environnent : nous ne faisons que récolter ce que nous avons semé, ou plutôt, comme nous ne jetons pas la semence, nous ne récoltons rien ! (*Vifs applaudissements.*)

J'aborde maintenant le rôle de la bourgeoisie, de celle que je connais, la bourgeoisie à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. La bourgeoisie de Rouen était une bourgeoisie intelligente, riche, entreprenante, vous la trouvez à la tête du mouvement révolutionnaire, du mouvement des réformes ; ce sont les de Fontenas, Rondeau et d'autres, des gens dont les descendants rougissent un peu aujourd'hui.

Eh bien, ces gens-là se pressèrent autour de Touret, qui, lui, peut être regardé comme le représentant glorieux de la ville de Rouen, et vous n'en avez pas de plus glorieux, messieurs, à Paris : Touret... Pardonnez-moi mon patriotisme local... a joué à la Constituante le plus grand rôle peut-être.

Ces gens-là s'inspiraient donc de ses idées, et à un moment donné, lorsque vint la vente des biens des émigrés, des biens du clergé, personne ne voulait acheter, parce qu'on avait soin de propager ce bruit que les choses ne dureraient pas telles qu'elles étaient, on disait aux bourgeois : Vous aurez payé une propriété qui ne vous reviendra pas. On voulait affaiblir le crédit, on voulait affaiblir la richesse nationale à sa source, en empêchant la vente de ces biens.

Eh bien, cette bourgeoisie se fit immédiatement acheteuse, et les prix atteignirent généralement le

double de l'estimation. C'était me direz-vous de la spéculation; oui, mais à côté de cela, il y avait chez beaucoup l'esprit véritable de dévouement.

Seulement, qu'arriva-t-il par la suite des temps, et un peu par la faute de la Révolution ? Ces gens qui restaient dans des châteaux achetés à d'autres, où il y avait encore quelques armoiries par-ci par-là, avaient une certaine peine à se défendre de cette idée qu'ils n'étaient pas les seigneurs d'autrefois. Cependant, ils ne tombèrent point, bien entendu, dans cette étrange conception : ils avaient combattu trop longtemps.

Ah ! oui, mais leurs fils ?... Eh bien, leurs fils furent beaucoup moins convaincus : ils se dirent qu'après tout, ces fermes, ces châteaux, tous ces privilèges dont on jouissait, il était presque juste qu'eux en jouissent à leur tour.

Quant à leurs petits-fils, oh ! ceux-là, ils sont absolument convaincus qu'ils sont les descendants des gens qu'ils ont dépouillés. (*Rires et applaudissements.*) Et si par malheur l'un d'eux — ce qui arrive — a épousé une petite bourgeoise parvenue, oh ! alors, quel dédain de la démocratie, quelles malédictions contre la Révolution, qui a confondu tous les rangs ! Songez donc ! l'immense malheur, et c'est parmi eux... On a parlé tout à l'heure des dames quêteuses, c'est vous, je crois, Monsieur le Président...

M. TRARIEUX. — J'en ai fait une armée de Salut ! (*Rires*)

M. LEFORT — ... C'est là surtout qu'elles se sont recrutées, ces dames : plus elles étaient parties de bas, plus le père, ou le grand-père, qui avait des sabots et qui travaillait, qui était ouvrier, les gênait : en se rangeant dans cette armée de noblesse, vous ne voyez donc pas qu'elles acquièrent jusqu'à ces titres mêmes de noblesse, qu'elles sont

du monde, et du grand monde... Je les plains !  
(*Vifs applaudissements.*)

Maintenant, quant à la petite bourgeoisie, il n'y a pas grand changement, ou plutôt, il y en a un seul, un seul que nous ne connaissons pas assez, quoiqu'un poète français, ou allemand, si vous voulez, Henri Heine, l'explique très bien : « Il n'y a dans toute la création, dit-il, aucune créature aussi inhumaine qu'un marchand dont le commerce ne va plus. (*Rires*) et qu'un boutiquier dont les chalands deviennent infidèles !... »

C'est ce qui est arrivé à cette petite bourgeoisie, et bien entendu, c'est là la source d'un antisémitisme enragé. Voilà ce qu'est la bourgeoisie, voilà quels sont ses défauts. Oh ! je sais bien qu'un moyen très sûr de se faire applaudir\* aujourd'hui serait de dire pis que pendre de la bourgeoisie. Mais si je tiens aux applaudissements, je tiens encore bien plus à ce que je crois être la vérité. Eh bien, il ne faut pas que nous exagérions les défauts de cette bourgeoisie, comme je le vois faire à peu près partout : Somme toute, elle est travailleuse, elle est prévoyante ; certes, son horizon est obscurci : il est bon qu'on lui ouvre les yeux ; mais faut-il la condamner ?

Jéhovah, qui n'était pas un maître commode, étant sur le point de détruire Jérusalem, disait : « Y a-t-il dix justes, là-dedans, et je pardonne... » Mais, c'est que la bourgeoisie, ce me semble, peut revendiquer avec une certaine fierté ces dix justes, et bien au delà ! Et d'où sont donc partis ces cris indignés contre l'oppression du peuple, contre la violation de la justice : qu'êtes-vous donc, mon Président, sinon un bourgeois ? (*Applaudissements.*)

M. TRARIEUX. — Vous en êtes un aussi ! Et comme je le disais à Anatole France, il en est un, lui aussi. (*Rires.*) Ne nous rejetons donc pas notre

généalogie. Si je suis un bourgeois, je suis un bourgeois dont l'aïeul a rejeté en 1793 ses titres de noblesse, et j'ai eu le bonheur d'avoir un père et un grand-père qui n'ont pas eu la sottise de les reprendre.

M. LEFORT. — Vous voyez donc qu'il ne faut pas condamner les bourgeois : ce serait mépriser une grande partie de notre nation, que d'envelopper toute une catégorie de citoyens, et une immense catégorie, dans une espèce d'anathème. Maintenant, j'arrive au peuple.

Le peuple, je pourrais aussi le flatter, mais je trouve que pour ceux qui l'aiment, il y a mieux à faire : c'est de le servir, et c'est de lui donner quelques conseils dont il a besoin. La race des courtisans n'a pas disparu avec la monarchie française. (*Applaudissements.*) Autrefois, tous se pressaient autour du grand Roi, on s'abaissait, tout était à lui, rien à l'Etat, rien au peuple ; il avait toutes les lumières, toutes les vertus. Or, aujourd'hui vous avez des gens qui écrivent, et sérieusement : le peuple est tout...

Eh bien, non, messieurs, le peuple n'est pas tout, à moins que vous ne vouliez y confondre cette bourgeoisie dont je vous parle et tout le reste des citoyens... (*Plusieurs voix: « Oui ! oui ! »*) Le peuple est beaucoup ; nous devons faire beaucoup pour lui, mais ne lui faisons pas croire qu'il est tout : le vieux Démos, il est facile à l'idée de patrie : ça a toujours été son défaut ! Il est facile aux grands mots, à se laisser duper. On le mène par les oreilles. Aujourd'hui n'en voyons-nous pas un exemple ? Quand on lui parle de liberté, de patriotisme, il ne se connaît plus... « Jacques Bonhomme ! examine ceux qui emploient ces grands mots ! regarde si ce ne sont pas des flatteurs ! distoi bien que tu n'as pas toutes les vertus et toutes les qualités ! tâche de choisir tes chefs ! use de ta

raison ! » Voilà les conseils qu'il faut donner aujourd'hui au peuple ! (*Vifs applaudissements.*) J'allais ajouter surtout au peuple de Paris, mais vous croiriez que c'est de la suffisance chez moi. (*Rires et nouveaux applaudissements.*)

Il y a donc eu recul et recul incontestable et il faut réagir. Il ne suffit pas, dit M. Buisson, — que je regrette de ne pas voir ici, — d'avoir fait un Ministère de défense républicaine ; il faut créer dans le pays d'innombrables foyers de défense républicaine. C'est ce qu'a fait en grande partie la Ligue des Droits de l'Homme et le grand honneur en revient surtout à notre président. (*Applaudissements.*)

Il y a — et c'est un peu la même note que je vais indiquer, mais je dirai comme dans Molière, c'est parce que c'est toujours la même chose — ... Il y a l'art du cléricalisme : il vient par le sous-sol, par des ramifications sans nombre, par le fourmillement de ses racines, il aspire tout le suc de la terre, et il a ainsi une végétation superbe, il a un feuillage extrêmement épais. Eh bien, dessous, Jacques Bonhomme a beau labourer, il a beau bêcher, tout languit, tout moisit, tout pourrit ! (*Vifs applaudissements.*) Il faut que Jacques Bonhomme se décide enfin à laisser un instant la charrue et la bêche et, comme il a le bras fort et qu'il a sa bonne hache de bûcheron, il faut qu'il s'attaque à cet arbre néfaste ! (*Bravos*) pour qu'il y ait enfin de la lumière et de la chaleur répandues sur notre pauvre terre française. (*Vifs applaudissements.*)

Voyez aujourd'hui ce qui arrive, et on vous l'a indiqué, je ne veux pas le répéter — pour la Belgique et pour l'Espagne — ... C'est en Espagne qu'un Ministre écrit dans une circulaire que désormais les congrégations qui s'occupent de commerce devront payer l'impôt... Je croyais même que c'était un Ministre français... (*Rires.*)

Certes, je ne crains pas le recul complet : il y a trop de foyers de lumière aujourd'hui : quand l'un s'éteint ou s'affaiblit, d'autres, heureusement, donnent une plus grande chaleur et une plus grande lumière. C'est donc moins au point de vue de l'humanité qu'au point de vue du patriotisme que je rappellerai ces paroles de Renan : « L'histoire nous apprend que les peuples qui restent attachés à une religion morte, sont voués à une décadence fatale et irrémédiable. » (*Applaudissements.*)

Pour terminer, mesdames et messieurs, sur une note un peu moins sévère, je citerai ce mot de Heine :

« Les Français sont les comédiens ordinaires du bon Dieu : troupe d'élite ! et toute l'histoire de France m'apparaît quelquefois comme une grande comédie, représentée d'ailleurs au bénéfice de l'humanité. »

Soyons, restons les comédiens du bon Dieu; seulement, que la comédie que nous donnons soit bien au bénéfice de l'humanité et au bénéfice aussi de notre pays. (*Applaudissements prolongés.*)

## Le Rôle humanitaire de la Ligue des Droits de l'Homme

DISCOURS DE M. JEAN LÉPINE

Secrétaire adjoint de la section de Lyon

Mesdames, Messieurs,

Après les admirables paroles que nous venons d'entendre, il est naturel que je me borne, en vous apportant le salut de la section de Lyon, à vous soumettre, en très peu de mots, un simple vœu,

qui est le suivant: que l'action de notre Ligue, dans la consultation électorale prochaine et dans les délibérations de l'assemblée qui en sortira, s'exerce non seulement pour la défense des principes politiques qui nous sont communs, non seulement pour la défense de ce qui est en ce moment la justice légale, mais encore et surtout dans le sens d'une justice plus haute, que l'on pourrait appeler, si les mots ne prêtaient un peu à l'équivoque, sociale ou humanitaire.

Rien n'est instructif, à mon sens, comme l'attitude de la plupart de nos adversaires depuis les premiers événements qui nous ont réunis. Par leurs buts, avoués ou mystérieux, par leurs procédés et par leurs tentatives ils nous ont plus d'une fois donné le spectacle d'un retour à une barbarie d'un autre âge. Et de même, n'est-ce pas singulier qu'en criminalité — je prends cet exemple entre bien d'autres, — ce soit de leur côté que se trouvent en général les partisans des sanctions les plus rigoureuses ? Cette tendance, d'où la pitié semble bannie, et où l'on retrouve les procédés de domination de la Féodalité et de l'Église, cet antisémitisme survivant du Moyen âge, en même temps qu'ils attestent l'esprit de contre-Révolution, sont un défi aux lois de l'évolution des sociétés humaines. Eh bien, au nom de cette évolution, au nom du progrès moral vers lequel, malgré les reculs accidentels que M. Lefort nous signalait si justement tout à l'heure, je crois que nous tendons, au nom de ce progrès je voudrais que ce culte de la violence et de la haine fût le plus possible soumis au jugement des électeurs de France, au même titre et de la même manière que les méthodes judiciaires rappelant l'Inquisition.

Et je le voudrais, non seulement pour éviter à la République le retour de crises semblables à celles que nous traversons, mais parce que, pour rester

fidèles à l'esprit de la Déclaration des Droits, il me paraît urgent qu'une tendance, tout opposée à celle que je signalais tout à l'heure, soit créée dans le pays.

Il ne serait pas difficile, messieurs, à chacun d'entre vous, de contribuer à cette œuvre d'éducation nationale. Il vous suffirait de montrer autour de vous ce que notre Ligue a fait, dans des circonstances trop nombreuses et trop connues pour qu'il soit utile de les énumérer. Malheureusement vous seriez forcés de reconnaître que si certaines démarches de votre Comité central ont été suivies de succès, si d'in vraisemblables tortures ont disparu — au moins officiellement — de certains établissements pénitentiaires, si de malheureux condamnés ont pu bénéficier du doute qui s'attachait à leur cause, si des persécutés et des misérables ont pu être arrachés à leur détresse, cela tenait le plus souvent à ce qu'il s'est trouvé dans le gouvernement, des hommes à l'élévation de sentiments desquels il faut rendre justice.

Mais comme nous ne sommes pas de ceux qui attendent tout de l'intervention de l'Etat, nous ne pensons pas, que même sur ces points où nous avons obtenu gain de cause, notre tâche soit terminée.

Et de plus, à côté de ces succès, complets ou non, combien d'iniquités n'ont vu se dresser contre elles qu'une éloquente, mais inefficace protestation !

En réalité, il faut le dire, la grande majorité de nos concitoyens n'a pas perdu l'habitude de considérer avec une certaine indifférence les mille incidents journaliers du drame social.

C'est cette irréflexion qu'il faut combattre, cette apathie qu'il faut secouer. Et voilà pourquoi je souhaite ardemment que sur tous les points du territoire, il soit répété que la destinée de la Répu-



blique ne peut pas être dans un égoïsme satisfait, et qu'aucune sorte de gouvernement ne saurait se perpétuer sans que l'humanité connaisse chaque jour un peu plus de justice et de solidarité. (*Applaudissements.*)

Pourquoi faut-il qu'au temps où nous sommes il soit encore besoin de rappeler que certains procédés de répression déshonorent le pays qui les tolère, que notre code militaire est encore sauvage ; que notre assistance à la misère et aux infirmités est rudimentaire, que ce que l'on appelle la réglementation de la prostitution réalise une monstruosité morale ? Comment n'est-il pas universellement admis que les races moins civilisées que la nôtre, et que nous tenons sous notre domination, ont les mêmes droits que nous à la vie et à la liberté individuelle ? Pourquoi reste-t-il à démontrer que nous pouvons nous passer de cette chose horrible qu'est la peine de mort et de cette autre, bien pire encore, qui s'appelle la guerre ? Comment la conscience publique ne s'est-elle pas encore dit que la vie humaine est inviolable, aussi bien pour les sociétés que pour les individus ? (*Vifs applaudissements.*)

Et, bien que la matière puisse sembler délicate aux esprits timorés, j'aimerais aussi qu'il fût dit hautement que c'est pour un gouvernement une action mauvaise de méconnaître le droit d'asile en matière politique, et sur la terre de la Révolution, de fermer la bouche aux libéraux étrangers. Je voudrais qu'il fût dit, avec Edgar Quinet, que la plus détestable barbarie est la barbarie hypocrite, que par le fait de missionnaires, que je n'ai pas à juger, il y a eu des milliers de victimes de l'insurrection chinoise, qui ne sont pas celles pour lesquelles on a obtenu des indemnités, et qu'outre les financiers morts pour lesquels on a mobilisé une escadre, il y a pour quelque temps encore des Arméniens vivants. (*Vifs applaudissements.*)

Tout cela, Messieurs, votre Ligue, sinon officiellement, car elle ne peut disperser ses forces à l'infini, du moins par l'action individuelle de beaucoup de ses membres, l'a déjà dit. Et, si nous pouvons entre nous différer d'opinion sur telle de ces questions, nous sommes tous d'accord, je pense, sur le principe supérieur qui a dicté nos différentes interventions.

Interventions stériles, vous dira-t-on sans doute. Utopies ! chimères que tout cela ! Vouloir rendre la politique et les mœurs plus douces et plus morales, quelle illusion : le caractère des hommes est lié aux événements au milieu desquels ils s'agitent, assurément bien des êtres souffrent à tort, mais au-dessus de ces accidents actuels il y a la justice immanente qui doit remettre toutes choses en place !

Nous connaissons, messieurs, cette sorte de justice dont on a si souvent parlé, depuis Gambetta. Hier encore elle servait à légitimer la loi d'amnistie. Pour ma part je crains un peu que ce terme ne devienne parfois une expression commode pour renvoyer à une échéance éternellement reculée.

J'aime mieux les chimères, car elles ont du moins cet avantage de nous maintenir dans la tradition républicaine et de suivre les leçons de la science et de l'histoire. Car c'étaient de semblables chimères que l'émancipation des serfs avant 1789, que l'abolition de l'esclavage avant 1848. (*Applaudissements.*)

Chimères peut-être, mais qui seront réalités demain, car ou bien l'humanité serait figée à partir d'aujourd'hui, ou bien la solidarité deviendra effective ; car l'on ne conçoit guère de solution durable aux problèmes sociaux qui nous pressent, sans bienveillance réciproque et sans abandon de l'égoïsme primitif.

Chimères peut-être, mais tout à l'heure M. Ana-

tole France vous a dit magnifiquement ce qu'il faut penser des chimères.

Chimères peut-être, mais à tout prendre elles valent mieux que les rêves de St-Barthélemy et d'autodafé. (*Applaudissements.*)

Quand le pays aura compris ce que nous voulons, quand il saura ouvrir les yeux, toutes ces visions sanglantes, non seulement du passé, mais du présent, lui apparaîtront comme elles sont, comme des cauchemars, et, pour qu'elles ne soient plus, il lui suffira de se réveiller.

C'est à ce réveil de la conscience nationale que je vous convie, Messieurs, et plus encore vous, Mesdames, n'en déplaise à nos adversaires, qui, lorsqu'ils ont donné aux femmes pour mission de faire les recouvrements de leur entreprise politico-commerciale, n'ont point songé, que depuis que l'humanité existe, elles étaient, comme les vestales auprès du feu sacré, les gardiennes de l'universelle Pitié. (*Applaudissements enthousiastes et ré pétés.*)

M. TRARIEUX. — Messieurs, notre ordre du jour était abondant, mais je suis convaincu que vous n'en avez pas eu une minute le regret ni subi l'ennui. Je crois que cette admirable séance nous fait le plus grand honneur. Vous y avez entendu l'expression variée d'idées, car elle a touché à tous les sujets qui nous préoccupent, et la variété des aperçus a été vraiment remarquable. Vous avez vu tous les sujets les plus délicats traités tantôt avec esprit, tantôt avec amour, toujours avec une grande élévation de sentiments, de langage et un haut esprit philosophique ; enfin vous avez entendu l'inoubliable page, si belle, si piquante, si française, de notre ami, de mon ami Anatole France. Il nous restera de cette séance un souvenir qui nous sera bienfaisant à tous ; vous sortirez

meilleurs de cette assemblée, et vous ne vous bornerez pas à conserver ces souvenirs, vous saurez les faire fructifier.

Voici le résultat de la collecte que nous avons organisée afin de publier le beau discours d'Anatole France ; elle n'est pas du tout misérable, elle a produit 620 francs. (*Applaudissements.*)

Un de mes collègues, membre du Comité, le Dr Langlois, que je regrette de ne pas voir en ce moment, il était ici il y a un instant, s'est rappelé que l'année dernière, j'avais eu le très grand honneur, comme président de la Ligue des Droits de l'Homme de France, d'aller inaugurer chez nos voisins de Belgique une Ligue pareille qui s'est fondée là-bas à l'instigation de quelques amis, sur le modèle de la nôtre. Depuis cette époque cette jeune Ligue a travaillé, à côté de la nôtre, avec une grande ardeur et un dévouement très remarquable ; elle a à sa tête des hommes de premier ordre et qui partagent nos sentiments. Elle a notamment, dans une question dont nous nous sommes préoccupés avec elle, mais pour laquelle nous étions gênés plus qu'elle ne l'était peut-être, par des considérations de milieu, de nationalité, nous représentations, nous ne pouvions pas l'oublier, la France, et nous ne pouvions exprimer nos opinions aussi hardiment et d'une façon aussi véhémement sur la conduite d'un pays voisin. Récemment encore nos amis de Belgique m'ont donné communication de la dépêche qu'ils envoyaient au Président de la République des Etats-Unis d'Amérique pour le supplier d'intervenir auprès du gouvernement anglais, pensant que de tous les chefs d'Etat c'était celui qui pouvait avoir le plus d'influence sur ce gouvernement, afin de tempérer les rigueurs odieuses dont sont victimes les malheureux prisonniers enfermés dans les camps de concentration.

Il y a donc là un noyau vivant d'âmes généreuses qui sont de notre famille morale. On veut et on nous demande, par un ordre du jour que je vous propose, d'envoyer un télégramme à nos amis de Belgique dans lequel nous exprimerons notre vive sympathie pour la Ligue Belge. (*Approuvé.*)

Enfin, je crois qu'il faut tirer de cette séance, dans un ordre du jour plus général, l'expression des sentiments qui vous animent. Voici l'ordre du jour que je vous sou mets et sur lequel je vous demande de voter.

La Ligue des Droits de l'Homme, réunie en Assemblée générale extraordinaire le 20 avril 1902,

Après avoir entendu les discours de MM. Trarieux, sénateur, Anatole France, membre de l'Académie française, Louis Havet, membre de l'Institut, Lefort, président de la section de Rouen, et Jean Lépine, secrétaire adjoint de la section de Lyon;

Acclame les principes de justice et de droit proclamés par la Révolution ;

Réprouve les entreprises contre-révolutionnaires des partis coalisés sous l'inspiration et la direction de l'esprit jésuitique ;

Proteste contre le danger que feraient courir à la République des projets de concentration politique avec d'anciens ministres qui se firent les complaisants complices des forfaitures et des crimes dont la Justice eut encore plus à souffrir que le malheureux justiciable qui en fut la victime ;

Appelle de ses vœux le triomphe de la défense républicaine qui symbolise à cette

heure les idées de progrès moral et d'émancipation intellectuelle.

Messieurs,

Je ne me sens plus le courage de prendre la parole ; cependant permettez-moi, par un dernier mot, de vous adresser un remerciement que je tiens à exprimer comme président de la Ligue, à tous ceux qui nous prêtèrent leur concours pour cette vaste conférence qui restera dans nos souvenirs.

Ce remerciement et cette reconnaissance iront moins justement aux deux amis qui m'entourent parce qu'ils sont tous deux Parisiens, et même celui-ci président honoraire...

M. ANATOLE FRANCE. — Effectif ! (*Rires.*)

M. TRARIEUX. — ... D'une de nos sections ; par conséquent ceux-là n'ont pas eu à se donner une grande peine pour se rendre à cette assemblée, pas même pour faire leurs discours car tout cela chez eux coule de source. Mais deux de nos orateurs ont peut-être un mérite particulier, car eux ils ont eu à franchir de longues distances, pour venir jusqu'à nous. Le plus jeune, il est vrai, a pu vite oublier sa fatigue car il avait la douceur d'un gîte hospitalier à Paris, bien que ce gîte fût la Préfecture de Police. (*Rires.*) Ceux-là donc, je les remercie ; et je remarque, en les rapprochant, que ce sont deux natures d'esprit essentiellement différentes. Il n'y a rien de commun entre M. Lefort et ce jeune homme, Jean Lépine : Et cependant l'un et l'autre sont les représentants de deux natures d'esprit bien françaises.

Celui-ci c'est un allié, un cousin germain de M. Anatole France ; il procède beaucoup de cet esprit si fin, si amusant, si humoristique, que nous avons admiré déjà, plein de piquantes allusions ; c'est un vieux bourgeois français. Il a l'es-

prit essentiellement gaulois, mais c'est toujours le bon sens qui anime cet esprit, ce sont des observations justes d'homme érudit et de penseur sérieux qu'on recueille dans ses discours. Aujourd'hui nous avons eu de lui une page intéressante d'histoire religieuse, d'histoire politique ; et j'en ai tant joui, que je le retiens pour une autre fois ! (*Rires et applaudissements.*)

M. LEFORT. — Eh bien et ma modestie, qu'en faites-vous ?

M. TRARIEUX. — Nous la couvrirons d'un voile. Nous vous ferons sortir ; nous ne parlerons de vous que lorsque vous ne serez pas là. (*Rires.*)

Quant à ce jeune homme, c'est autre chose. Je ne crois pas du tout qu'il vise à être humoristique, et peut-être fait-il bien parce qu'il lui serait difficile d'y parvenir. Mais c'est un esprit philosophique de haute trempe, c'est un cœur charmant et solide ; on sent chez lui le penseur ardent, la conscience robuste, l'homme d'action qui saura rendre des services aux idées qu'il aime. C'est une recrue utile pour nous.

Et nous nous réjouissons lorsque nous voyons ainsi naître, grandir, se développer autour de nous une jeunesse qui prendra notre héritage et qui saura le faire fructifier, qui ne le laissera pas tomber en déshérence, car c'est toujours le souci, la préoccupation des aînés de se demander ce que deviendra leur œuvre. Ah ! si toutes nos sections avaient des jeunes hommes d'un si rare mérite, si vaillamment trempés, si fermes et si courageux d'esprit, je dirais : la France n'a rien à craindre. La France, ne l'oublions pas, doit toujours rester digne de la réputation qui lui a été faite dans le monde, car rappelons-nous que de tout temps, elle a été considérée par toutes les nations comme la protectrice naturelle des sentiments de générosité et d'humanité qui ont pu s'éclipser un moment

dans nos luttes politiques, sous l'effort brutal de l'esprit réactionnaire mais qui ont toujours conservé des défenseurs éloquents et déterminés.

Je vous demande donc de bien vouloir vous associer aux remerciements que j'exprime à nos deux collègues, et j'en exprime de même aux délégués des autres sections qui se sont rendus à notre appel. Enfin, je vous remercie tous, et de tout mon cœur, de l'attention si sympathique que vous nous avez prêtée et je vous en récompense en vous donnant aussitôt votre liberté.

La séance est levée. (*Vifs applaudissements.*)

*Compte rendu sténographique, CORCOS FRÈRES.*

### Télégramme à la Ligue belge des Droits de l'Homme.

Conformément au vœu émis par l'Assemblée générale extraordinaire, le télégramme suivant a été adressé à M. Rousseau, professeur à l'Université de Bruxelles, président de la Ligue belge des Droits de l'Homme :

« La Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme, réunie en Assemblée générale, a décidé, par acclamation, d'adresser à la Ligue sœur de Belgique le témoignage de ses sentiments de profonde sympathie et de solidarité. »

TRARIEUX.



## La Grâce de Danval

Le président de la République a signé, le 17 avril 1902, la grâce du pharmacien Danval, qui fut condamné, ainsi que nous le rappelions il y a peu de temps, aux travaux forcés à perpétuité sous l'inculpation d'avoir empoisonné sa femme avec de l'arsenic.

A la suite de la conférence de MM. le professeur Béhal et Jacques Dhur, dont nous avons rendu compte, une audience avait été demandée à M. Loubet, pour lui exposer les raisons d'ordre scientifique qui font croire aujourd'hui que Danval est innocent du crime qu'il expie depuis un quart de siècle. Cette audience avait été ajournée par le président de la République jusqu'au moment où il aurait reçu et examiné le dossier de Danval, qu'il avait fait demander à la Chancellerie. Ce dossier lui est parvenu le 17 avril dans la matinée. Il l'a examiné aussitôt et a fait prévenir les personnalités qui lui avaient demandé une audience qu'il les recevrait à cinq heures de l'après midi.

A cinq heures précises se trouvaient réunis à l'Elysée, avec M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, plusieurs des savants qui se sont occupés de Danval, et notamment MM. Cornil, sénateur, membre de l'Institut, Chatin, membre de l'Institut, Béhal, professeur de toxicologie à l'École de pharmacie, les représentants du syndicat général des pharmaciens de France, MM. Baudin, président, et Laribe, vice-président de l'Association amicale des étudiants en pharmacie, et, enfin, le directeur et quelques-uns des collaborateurs du *Journal* qui ont pris une part active à l'œuvre de réparation entreprise en faveur de Danval.

L'accueil fait par M. Loubet à ces personnalités a été d'une cordialité parfaite. Elles n'ont pas eu du reste à plaider longuement pour le pharmacien de la rue de Maubeuge. En effet, le dossier était sur son bu-

reau, devant lui. Après avoir dit à ses visitens qu'il l'avait étudié avec soin, il a pris sa plume et a signé le décret que la Chancellerie avait préparé.

— La grâce, la voilà !... a-t-il dit.

Pendant quelque temps, M. Loubet et M. Trarieux se sont ensuite entretenus de la loi de 1895 sur la révision des procès criminels, et sur les réformes qu'il seroit désirable d'y introduire.

A la suite de cette entrevue, M. Trarieux a adressé la lettre suivante à M. Henri Letellier, directeur du *Journal*.

Paris, le 17 avril 1902.

Monsieur le Directeur,

Nous avons à nous réjouir de la décision que vient de prendre M. le président de la République en prononçant la grâce de Danval, et notre premier devoir est, il me semble, après cet heureux dénouement des efforts que nous avons faits ensemble pour obtenir ce premier acte de justice, d'exprimer au chef de l'Etat les sentiments de respectueuse reconnaissance que nous ont inspirés l'empressement scrupuleux et l'esprit de si grande bonté avec lesquels il a bien voulu nous notifier la mesure réparatrice qu'il venait de prendre.

Depuis 1899, la Ligue des Droits de l'Homme que j'ai l'honneur de présider, s'était attachée à la défense du malheureux Danval, et s'efforçait de faire apparaître les causes de l'erreur fatale dont il a été victime, lorsque vous êtes venu spontanément lui prêter, avec l'assistance de M. Jacques Dhur, le puissant concours d'un des journaux qui pouvaient le mieux, en répandant partout la lumière, préparer autour de nous l'irrésistible mouvement d'opinion qui a fini par écarter les derniers obstacles que nous avions à vaincre.

Un certain nombre de nos sections vous ont déjà félicité et remercié pour la belle part qui vous revient ainsi dans l'œuvre touchante d'humanité dont le pays tout entier va, maintenant, être heureux avec nous. Mais ces commencements de témoignages ne sauraient nous suffire; je tiens à ajouter, parlant au nom de tous, l'assentiment qu'y ont déjà donné l'ensemble de mes collègues.

Nous vous savons le plus grand gré, ainsi qu'à tous ceux qui se sont associés si généreusement à la tâche que nous avons

entreprise, d'en avoir, par une intervention décisive, hâté le succès.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, mes sentiments les meilleurs, en même temps que mes remerciements bien sincères.

L. TRARIEUX.

Président de la Ligue pour la  
Défense des Droits de  
l'Homme et du Citoyen.

M. Henri Letellier a répondu en ces termes :

Paris, le 18 avril 1902.

Monsieur le sénateur,

Je m'empresse de vous remercier de la très aimable lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier.

Je vous serais reconnaissant d'être mon interprète auprès des nombreuses sections de la Ligue des Droits de l'Homme, qui nous ont fait parvenir leur encouragement et je vous prie d'agréer pour la Ligue et pour votre personne, l'hommage de ma profonde gratitude.

Veillez agréer, Monsieur le sénateur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

HENRI LETELLIER.

Le 16 avril, MM. Trarieux et Cornil, sénateurs, avaient fait une démarche en faveur de Danval auprès du ministre de la Justice qui leur avait promis d'appuyer le recours en grâce du condamné.

## L'AFFAIRE AUGUSTIN MICHAUD

Par lettre du 9 décembre 1901, M. le D<sup>r</sup> Pinaud, président de la section de la Rochelle, signalait en ces termes, au Comité central, le cas du soldat Michaud qui paraissait tout particulièrement digne d'intérêt.

Michaud (Augustin-Joseph), ouvrier armurier à la section hors rang au 18<sup>e</sup> de ligne à Pau (Basses Pyrénées), n<sup>o</sup> matricule 1591, classe 1898, est marié depuis plusieurs années ; il a une

filles de 18 mois ; sa femme est enceinte de cinq mois ; son père est infirme, deux grands parents sont à sa charge.

Il a demandé en vain à être renvoyé chez lui, comme soutien de famille, (il est libérable en septembre prochain) ; plusieurs fois le conseil municipal de sa commune a donné un avis favorable, et, quoique très bien noté au régiment, excellent ouvrier, il n'a jamais pu aboutir. C'est la misère, car pour faire vivre la maisonnée, il n'y a que le salaire d'une femme enceinte et malade qui, désespérée de cette situation, a tenté l'autre jour de se suicider.

M. Trarieux, président de la Ligue, s'est empressé de signaler ce cas au général André, ministre de la guerre, qui a décidé de renvoyer le soldat Michaud dans ses foyers.

M. le D<sup>r</sup> Pineau vient d'en aviser le Comité central par la lettre suivante :

6 avril 1902.

Monsieur le Président

J'ai reçu avant-hier la visite du soldat Michaud. Sur ma demande, la Ligue avait bien voulu signaler son cas à M. le Ministre de la guerre.

Michaud vient d'être renvoyé dans ses foyers, il m'a prié d'être son interprète près de vous et de vous dire combien il vous est reconnaissant de votre intervention. Il n'a pas osé vous écrire, mais il m'a bien recommandé de vous écrire le plus tôt possible, et de vous transmettre tous ses remerciements.

C'est ce que je fais avec grand plaisir et je joins mes remerciements aux siens.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

D<sup>r</sup> H. PINEAU.

---

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT

## Assemblée générale de 1902

Le Comité central a fixé au samedi 31 mai la date de l'Assemblée générale ordinaire de 1902. En conséquence, la convocation suivante est adressée à tous les membres de la Ligue des Droits de l'Homme :

Cher collègue,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Ligue des Droits de l'Homme se réunira en assemblée générale, le samedi 31 mai à 9 heures précises du soir, rue Cadet, 16, à Paris.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

### ORDRE DU JOUR

- 1° Discours de M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue des Droits de l'Homme ;
- 2° Rapport du secrétaire général ;
- 3° Rapport du trésorier général ;
- 4° Election du tiers sortant des membres du Comité central ;
- 5° Rapports des délégués des sections ;
- 6° Propositions diverses.

Sur la proposition de la section du quartier Notre-Dame-des-Champs, le Comité central a décidé, en ce qui concerne l'élection du tiers sortant, d'établir le vote par bulletin.

En conséquence, vous trouverez plus loin la liste des membres du Comité central soumis au renouvellement statutaire.

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale, votre **bulletin de vote** devra être renvoyé au Comité central, sous une enveloppe fermée, et portant le n° matricule indiqué sur votre carte de membre actif de la Ligue des Droits de l'Homme pour l'année 1902.

Cette enveloppe ne sera ouverte qu'à l'assemblée générale. Elle ne devra en conséquence contenir aucune correspondance.

Veuillez agréer, cher collègue, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le président,  
L. TRARIEUX.

Le secrétaire général,  
MATHIAS MORHARDT.

P. S. — Nous rappelons aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme qu'ils ne pourront être admis à l'assemblée générale que sur la présentation de leur carte pour l'année 1902 (carte rose). Ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore retirée sont priés de la réclamer d'urgence au siège social, rue Jacob, 1 (6<sup>e</sup> Arrt.)

LISTE DES MEMBRES SORTANTS  
du Comité central

**E. DUCLAUX**, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.

**D<sup>r</sup> J. HÉRICOURT**, chef adjoint du laboratoire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris.

**D<sup>r</sup> J.-P. LANGLOIS**, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

**A. MOLINIER**, professeur à l'École des Chartes.

**Francis de PRESSENSÉ**, publiciste.

**Eugène PRÉVOST**, avocat à la Cour d'appel de Paris.

**A. RANC**, ancien sénateur, rédacteur du *Radical*.

**D<sup>r</sup> Paul RECLUS**, membre de l'Académie de médecine.

**Joseph REINACH**, ancien député.

**Charles RICHET**, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine.

**G. SÉAILLES**, professeur de la Faculté des Lettres.

**SEIGNOBOS**, maître de Conférences à la Faculté des Lettres.

---

ARTICLE 6 DES STATUTS. — La Ligue est dirigée par un Comité de trente-six membres qui a son siège à Paris. Ce Comité est nommé à l'origine par les adhérents fondateurs et renouvelé par tiers chaque année par l'Assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.